



**AVIS
DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

***SUR LES RAPPORTS
DE LA RÉGION RÉUNION SUIVANTS :***

- . le compte administratif pour l'exercice 2017 ;*
- . le bilan d'activités pour l'exercice 2017 ;*
- . le compte de gestion pour l'exercice 2017 ;*
- . le bilan 2017 de la gestion pluriannuelle AP – AE / CP ;*
- . le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2017 ;*
- . le budget 2018 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative n° 1.*

Adopté en Assemblée plénière du 20 juin 2018

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement prend acte des rapports suivants sur :

- le compte de gestion de la Région pour l'exercice 2017 ;
- le bilan 2017 de la gestion pluriannuelle AP-AE / CP ;
- le budget Région – Budget principal, annexes et autonomes – Affectation du résultat de l'exercice 2017.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement formule les avis ci-après sur :

- 1/ Le compte administratif de la Région pour l'exercice 2017.
- 2/ Le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2017.
- 3/ Le budget 2018 – Projet de budget supplémentaire / Décision modificative N° 1.
- 4/ La situation en matière de développement durable de la Région Réunion pour 2017.
- 5/ Le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2018-2022.
- 6/ Le Schéma de développement et d'aménagement touristique de La Réunion

AVIS DU GROUPE AD HOC « AFFAIRES GÉNÉRALES, FINANCIÈRES ET EUROPÉENNES »

sur

le bilan d'activités et le compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017

Dans la continuité de ses avis, tant sur les orientations budgétaires que sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2017, le CCEE note l'approche, synthétique, et le souci de vulgarisation de la rédaction de ces documents budgétaires, les rendant accessibles au non spécialiste. Cette approche, est depuis 2016 une constante du Conseil régional et le CCEE s'en félicite car cette démarche caractérise une volonté de transparence et de facilitation de l'accès à l'information pour le plus grand nombre, dimension qui est une aspiration permanente des conseils consultatifs.

Par ailleurs, le CCEE a pris connaissance du compte administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2017. Il prend note au niveau du budget principal, des réalisations suivantes (en grandes masses et en mouvements réels) :

- des engagements comptables qui s'élèvent à 899,5 M€, soit un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 95 %, en augmentation de plus de 64 % par rapport à l'exercice 2016 (qui étaient de 545 594 041,38 euros) ;
- des dépenses dont les mandatement s'élèvent à 1 181, 2 M€ soit un taux de réalisation des prévisions budgétaires de 78 % en diminution de - 12,4 % comparée à 2016 ;
- des recettes qui s'élèvent à hauteur de 1 265, 6 M€ soit un taux de réalisation globale (recettes et dépenses) des prévisions budgétaires de 83,6 % et en baisse de 8,1 % par rapport à 2016 ;
- du résultat de l'exercice comptable positif de 84,41 M€.

Ces résultats généraux font apparaître, pour la collectivité régionale, une situation financière saine appréciable avec des réalisations importantes. Les données chiffrées issues des tableaux des pages 12 et 13 du rapport de présentation du compte administratif de la région pour l'exercice 2017 illustrent ces niveaux de réalisation.

Mais s'agissant d'un document annuel, le compte administratif n'offre qu'une vision partielle (photographie à un instant T) de la situation financière de la collectivité. Le groupe Ad hoc « Affaires générales, financières et Européennes » du CCEE a donc mené son analyse en replaçant ce document dans le cadre plus large de la mandature ainsi que de la programmation d'investissements pour la période 2014/2020.

De cette observation pluriannuelle, le groupe ad hoc du CCEE retient plusieurs points saillants :

- depuis 2014, l'impact, sur le budget régional, des dépenses d'investissements liées à la construction de la route du littoral, est très fort ;
- les dépenses de fonctionnement les plus importantes relèvent du chapitre 931 « formation professionnelle » (plus de 116 M€ soit près de 1/3 des dépenses) et du chapitre 938 « Transports » incluant les dépenses dédiées à la continuité territoriale (91 361 134,40 M€) juste après le chapitre 930 « service généraux » (91 937 671,67 M€) ;
- une croissance des intérêts de la dette en lien avec les efforts financiers consentis pour la construction de la nouvelle route du littoral ;
- une augmentation des recettes de fonctionnement qui s'explique par une augmentation des recettes fiscales de 11,7 %, une progression des dotations de l'État de 5,5 % par rapport à

2016 en raison du premier versement de plus de 8 millions d'euros concernant le fonds de soutien exceptionnel aux régions en matière de développement économique ;

- une épargne brute de plus de 137 millions d'euros qui prouve les efforts faits par le Conseil régional pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement ;
- une trajectoire d'équilibre réactualisée en 2017 plus que conforme à la trajectoire prévisionnelle au point que le ratio de désendettement est seulement de 7,5 années en lieu et place des 9 années de la prévision.

Ces quelques indicateurs illustrent non seulement la volonté du Conseil régional de maîtriser ses dépenses, mais aussi les effets induits par les nouvelles contraintes de l'État visant à ce que le taux annuel de croissance des dépenses de fonctionnement des principales collectivités (322 sur l'ensemble du territoire français) se limite à plus ou moins 1,2 % sur 3 ans jusqu'en 2020.

Ce taux de limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement imposé peut avoir, en fait, comme réelle conséquence une baisse des moyens en fonctionnement de la collectivité. En effet, la simple application du mécanisme - automatique et réglementaire – du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) sur les salaires (poste essentiel du budget en pourcentage) peut générer une augmentation du budget supérieure au taux imposé.

Vu l'importance du poste budgétaire, la contrainte gouvernementale pourrait impacter directement, à terme, la gestion des ressources humaines (ce qui peut se traduire par des non-renouvellement de postes de départs en retraite, non dotation en poste pour des accroissement temporaire d'activité, non remplacement d'agents absents). Une attention particulière devra donc, être portée sur l'organisation du travail en tenant compte non seulement des situations médico-sociales des agents mais aussi d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences qui est à développer et à renforcer dans les meilleurs délais.

D'autre part, si le taux d'augmentation annuel du poste « salaires » excède 1,2 %, la seule régulation possible est la réduction d'autres postes de dépenses. Dès lors, l'augmentation annoncée se traduit dans les faits par une réduction de moyens.

Ces effets conjugués de pression budgétaire, qui devraient surtout s'appliquer sur le budget 2018 sont déjà visibles dans ce compte administratif 2017 et sont annonciateurs de tendances fortes à l'austérité et de la perte de pouvoirs financier, économique et enfin politique des collectivités territoriales. De manière insidieuse, le principe de libre administration des collectivités semble être battu en brèche. De fait, sans remise en cause directe du cadre législatif, l'État contrôle à nouveau – par la dimension budgétaire – les élus locaux, et les politiques publiques locales réduites au minimum dans des territoires en attente de dynamisme et offrant des perspectives d'innovation pouvant être exemplaires en matière de développement durable, de transition énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique...

Ensuite, le CCEE regrette, malgré les efforts de la collectivité régionale pour anticiper les effets de la dématérialisation des procédures de mandaterments, qu'elle ait du payer des intérêts moratoires d'une telle ampleur. Ce constat, malheureux pour les finances régionales, illustre d'une certaine manière, la faculté, plus ou moins facile de la collectivité, à faire face au changement.

Pour le CCEE, cela demeure préoccupant car avec les contraintes imposées par l'État visant à limiter les dépenses de fonctionnement, le Conseil régional – et donc l'ensemble de son personnel – est à l'aube d'une période d'adaptation où les changements de pratiques (polyvalence, usage généralisé des outils numériques, télétravail, abandon de certains process...) avec, en corollaire une réduction du nombre d'agents, seront légion.

Ainsi, en termes de politiques publiques régionales, il devra au mieux « faire plus avec moins » et au pire « faire moins avec moins ». Pour faire face à ces défis et être toujours la collectivité de gestion de l'avenir et non pas du quotidien, le Conseil régional devra, dans les meilleurs délais, proposer un projet managérial intégrant ces nouvelles données et ainsi adapter, avec efficacité, son organisation au contexte politique et juridico-administratif contraint imposé par l'État.

Enfin, en matière de gestion patrimoniale, le CCEE se félicite du travail réalisé par la collectivité régionale pour maîtriser la connaissance de son patrimoine immobilier et foncier. C'est un excellent préalable qu'il convient d'optimiser pour dessiner les contours d'une vraie stratégie patrimoniale pluriannuelle globale et efficace, à développer en lien avec des objectifs fixés par l'assemblée régionale dans ce domaine. Au regard des opérations menées en 2017, il s'agit pour le conseil régional d'être un acteur dynamique et actif en la matière afin de toujours disposer des meilleures ressources foncières et immobilières pour les mettre, autant que de besoin, au service de son projet politique et sociétal de développement du territoire.

**AVIS DU GROUPE AD HOC « AFFAIRES GÉNÉRALES,
FINANCIÈRES ET EUROPÉENNES »**

sur

**le budget supplémentaire et la décision modificative n° 1
de la Région Réunion pour l'exercice 2018**

Le groupe Ad hoc « Affaires générales, financières et Européennes » du CCEE prend acte du projet de budget supplémentaire/décision modificative n°1 au budget 2018.

Avis des commissions du CCEE sur le bilan d'activités du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2017

AVIS DE LA COMMISSION 1 « VIVRE ENSEMBLE »

Culture, enseignements et éducations artistiques, arts, littératures, langues et cultures régionales, histoire, patrimoine culturel, structures muséales, projets de développement culturel

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

En préambule, la commission « Vivre ensemble » rappelle que l'ambition affichée du Conseil régional pour son projet de mandature 2016-2021, rappelée dans son budget primitif de 2017, est de faire du développement culturel, *un projet co-construit avec les acteurs culturels, les institutions et toutes les forces vives ayant la même ambition*. S'agissant de ce secteur, cette volonté, s'est traduite, en termes d'engagements et de crédits de paiement pour l'année en question, de la manière suivante :

- **en investissement** : une autorisation de programme (AP) de 2 700 000 € et des crédits de paiement (CP) de 4 800 000 € ;
- **en fonctionnement** : une autorisation d'engagement (AE) de 13 000 000 € et des crédits de paiement (CP) de 14 000 000 €.

À la lecture du bilan d'activités, et selon les chiffres avancés, les engagements et mandatements effectifs sont :

- **en investissement** : une autorisation de programme (AP) de 4 263 863 € et des mandatements (CP) d'un montant de 3 967 078 € ;
- **en fonctionnement** : une autorisation d'engagement (AE) de 13 447 357 € et des mandatements (CP) d'un montant de 13 310 397 €.

Globalement, les chiffres du bilan d'activités, au regard du budget primitif 2017, font apparaître une réalisation plus importante, en matière d'investissement, traduite par une augmentation de l'autorisation de programme (AP) de 57,92 %. La commission note également un très bon taux de consommation des crédits aussi bien en investissement (93 %) qu'en fonctionnement (99 %).

Cependant, un examen détaillé des chiffres du bilan d'activités de 2017 met en lumière un certain nombre de distorsions entre les réalisations concrètes et les ambitions affichées par la collectivité en matière de culture.

I – DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Concernant les dispositifs d'aide, de façon générale, la commission formule le souhait de disposer de plus d'informations sur le nombre de demandes enregistrées par les services et de celles jugées éligibles mais non retenues pour des raisons budgétaires. Cela permettrait une meilleure appréciation de l'effort de la collectivité dans le domaine du développement culturel.

- ➔ **Une politique de développement culturel structurante et adaptée aux côtés des acteurs culturels**

L'objectif de la collectivité, en la matière, est d'élargir l'accès à la culture à tous les publics, en s'appuyant sur les artistes, les associations et les entreprises culturelles *pour la mise en œuvre de projets structurants*.

Les chiffres du bilan d'activités présentent un montant total de **5 157 921 € répartis entre 432 acteurs culturels ayant obtenu une aide, soit une moyenne de subvention de 11 939 € /acteur culturel, pour 2017.**

À ce propos, une comparaison avec le bilan d'activités de 2016 montre un montant de subvention par acteur culturel en légère baisse ; la moyenne était alors de 12 811 € pour un total d'engagements (AE) de 4 740 282 € répartis entre 370 acteurs.

La commission précise que si le calcul des moyennes permet une vision globale de la prise en compte de l'activité, il ne reflète en rien la réalité des répartitions. Elle note cependant que le nombre d'acteurs culturels croît alors que le budget alloué n'augmente pas dans la même proportion. Cela induit inévitablement une baisse de la moyenne d'aide par acteur culturel.

1.1 Musique

À la lecture du bilan d'activités, selon les chiffres avancés, l'accompagnement régional dans ce domaine reste globalement stable d'une année sur l'autre :

Engagements 2016	engagements 2017
1 288 178 € dont 525 000 € pour le PRMA	1 226 564 € dont 525 000€ pour le PRMA

Ces aides sont réparties en aides « directes » et « indirectes » :

- **aides directes** : 701 564 € (dédiées à la création, diffusion/résidence de formation/réalisation d'album/équipement ...Iomma).

Il est à noter qu'après déduction des sommes allouées à IOMMA¹ (130 000 €) et aux différents festivals (262 000 €), il ne reste plus qu'une enveloppe de 439 564 € pour la création, la diffusion, les résidences de formation, les tournées, la réalisation d'albums ou l'aide à l'équipement.

- **aides indirectes** : 525 000 € via les dispositifs du PRMA² ; ces aides sont destinées à rendre la musique accessible au plus grand nombre, par le biais de différents dispositifs tels que la « tournée générale », le « fond régional d'aide à la mobilité », l'« aide à la mise en image »...

La commission partage cette volonté de démocratisation de la culture ; cependant la réalisation de cet objectif ne doit pas occulter la nécessité d'un accompagnement plus affirmé de la création.

1.2 Théâtre, Danse, arts du cirque et de la rue

Le tableau ci-dessous met en évidence une légère baisse quant aux engagements en 2017, alors que la Région affiche des ambitions de plus en plus grandes pour le secteur concerné.

L'enveloppe de 516 600 € dévolue aux différentes composantes du secteur en 2017 a bénéficié, au total, à 60 acteurs culturels, soit une moyenne de 8600 € par projet.

	Réalisations 2016	réalisations 2017
Théâtre, arts du cirque et de la rue	347 740,00 €	341 000 €
Danse	202 480,00 €	175 000 €
TOTAL	550 220,00 €	516 600 €

1 Indian ocean music market

2 Pôle régional des musiques actuelles

La commission soutient l'initiative régionale concernant le « pass culture lycéens et apprentis ». Elle attire néanmoins l'attention de la collectivité sur le fait que la mise en œuvre de nouveaux dispositifs ne doit pas venir grever le budget nécessaire à la création. Or, les engagements en la matière connaissent une baisse constante, alors que le nombre d'acteurs culturels croît. Elle appelle à une grande vigilance en ce sens.

Des schémas régionaux culturels pour une politique publique en phase avec les grands enjeux du territoire et du développement humain

La commission relève avec satisfaction que, comme prévu dans ses orientations budgétaires et confirmé dans son budget primitif de 2017, la collectivité a réussi, conformément aux préconisations du Schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant 2018-2022, à mobiliser les partenaires professionnels et institutionnels pour la signature d'un accord-cadre régional pour *un engagement de développement de l'emploi et des compétences dans le spectacle vivant*. Elle espère que cet accord-cadre connaîtra une mise en œuvre efficace, dans la continuité d'une co-construction. Elle attire l'attention de la collectivité sur la difficulté que pourraient rencontrer les acteurs du spectacle vivant à atteindre les objectifs de cet accord-cadre si la baisse des budgets alloués au secteur perdurait.

En ce qui concerne les engagements prévus pour le « programme et fonctionnement de la salle de spectacles de Saint-Benoît », la commission relève une réalisation effective bien moindre que celle inscrite au budget prévisionnel.

La réalisation effective comme consignée dans le tableau ci-après, interpelle la commission ; elle ne dispose, par ailleurs, d'aucun élément susceptible d'expliquer cette disparité. Elle déplore que cette capacité d'engagement n'ait pu servir à d'autres projets.

2016	Prévisions au BP 2017	Réalisations 2017
AE 83 458 CP 79 559	Fonctionnement AE 140 000 € CP 175 000 €	AE 90 000 € CP 76 811 €

1.3 Entreprises culturelles

Une comparaison des réalisations sur 3 ans :

Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017
191 942 € Nb de bénéficiaires : 11 entreprises	182 941 € Nb de bénéficiaires : 11 16 subventions à 11 entreprises	209 752 € Nb de bénéficiaires : 8 11 subventions à 8 entreprises

Globalement, les réalisations s'élèvent à 209 751 € avec la répartition suivante :

- 101 837 € en investissement,
- 107 914 € en fonctionnement.

Si on globalise la capacité d'engagement inscrite au budget primitif (fonctionnement (AE)+ investissement (AP)) la somme s'élève à 250 000 €. Or au bilan d'activités, on constate une perte de 11 % du budget, notamment au niveau de l'investissement.

La commission s'interroge sur les critères d'éligibilité appliqués aux entreprises culturelles. Elle appelle à une grande vigilance sur l'aspect « mission de service public » déléguée à ces structures.

Elle s'inquiète également du traitement de faveur réservé par la collectivité aux entreprises culturelles ; ces dernières bénéficient, en effet, d'aides bien plus importantes que les associations du même secteur, notamment pour ce qui concerne l'accompagnement des emplois.

Par ailleurs, la commission s'interroge sur le projet d'étude, annoncé par la Région dans ses orientations budgétaires, en vue de la mise en place d'aides aux projets de la filière « arts visuels ».

1.4 Cultures régionales (événements calendaires : Jour de l'an chinois, Jour de l'an tamoul, Semaine créole, 20 décembre...)

En premier lieu, la commission s'interroge sur la dénomination de « cultures régionales » au lieu de « culture régionale ». Les événements calendaires dont il est question ici sont en fait des pratiques culturelles constitutives de la culture régionale. **La commission estime que l'identité culturelle ne doit pas se définir au seul regard d'événements calendaires et gagnerait à être valorisée dans son aspect historique et géographique dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale.**

Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017
126 700 25 acteurs	143 300 € 23 acteurs	179 900 43 acteurs
Moyenne /acteur : 5 068€	Moyenne /acteur : 6 230 €	Moyenne /acteur : 4 183 €

Les chiffres ci-dessus montrent clairement une augmentation de bénéficiaires ; en revanche la somme allouée à « la valorisation et à la célébration de la culture et de l'identité métisses », ne croît pas en conséquence.

1.5 Littérature

Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017
85 275 € 12 éditions d'ouvrage	141 200 € 3 associations 8 éditions d'ouvrage	243 422 € 7 associations 7 éditions d'ouvrage réunionnais 1 soutien à la professionnalisation d'écrivains

Si on se réfère aux capacités d'engagements prévues globalement au budget primitif 2017 (90 000 €), on constate une réalisation bien au-delà des prévisions, puisqu'elle est de 243 422 €. Toutefois, la somme de 243 422 € semble bien faible, au regard des ambitions du *Schéma régional de la lecture publique et de la littérature pour une politique en phase avec les grands enjeux sociétaux du territoire et du développement humain*. Il est à noter qu'une seule action (le livre dans tous ses états) mobilise à elle seule 44,35 % du budget dédié à la littérature.

Des actions existent bien (« un livre un transat », « le livre dans tous ses états »), qui rencontrent un réel engouement. Cependant, afin d'assurer l'égalité d'accès au livre et à la lecture comme le précise le premier des 4 objectifs généraux du schéma, il y a lieu d'étendre ces actions à l'échelle départementale, voire d'en créer d'autres en lien avec le livre.

La commission ne partage pas la position de la collectivité qui estime que « les objectifs de démocratisation du livre et de partage de notre culture métisse sont remplis », alors qu'on ne recense que deux actions ponctuelles travaillant dans cette optique. Elle recommande à la

collectivité un investissement plus important dans le domaine de la littérature en général et de la littérature réunionnaise en particulier, ce qui conduirait sans conteste à de meilleurs résultats en matière de lutte contre l'illettrisme et d'accès à la culture pour tous, deux objectifs forts de la collectivité.

De même, l'aide à la création littéraire se traduit par l'accompagnement de 7 associations, 7 éditions d'ouvrages réunionnais et 1 soutien dans le cadre de la professionnalisation d'écrivains.

La commission encourage fortement la collectivité à multiplier ses aides en faveur de la littérature. **S'agissant de l'aide à l'édition**, la commission apprécierait d'avoir des précisions sur les modalités de la sélection des ouvrages éligibles à l'accompagnement. **Elle aimerait savoir quels sont les critères à l'origine du choix, qui en a la charge et si des écrivains, comme ce serait légitime, y participent.**

Quant au soutien à « la professionnalisation d'écrivains », elle souhaiterait savoir si une évaluation en a déjà été réalisée et, dans l'affirmative, disposer des éléments de l'évaluation en question.

La commission suggère à la collectivité d'accorder, dans ce domaine aussi, une attention particulière à l'aide à la création, en s'inspirant des formes de mises en œuvre opérées dans de multiples régions de France hexagonale : la bourse à l'écriture et la résidence d'auteur, par exemple.

1.6 Les Arts plastiques

Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017
440 045 € 49 acteurs dont 5 artistes pour des expositions à la villa de la Région	528 000 € 55 acteurs dont 6 artistes pour des expositions à la villa de la Région	506 454 € 76 acteurs

Les chiffres supra montrent bien une moyenne de subvention en baisse :

- moyenne de subvention en 2015 : 8 980€
- moyenne de subvention en 2016 : 9 600 €
- moyenne de subvention en 2017 : 6 663 €

La baisse des aides dans ce domaine est nette.

La commission suggère à la collectivité d'étendre le dispositif de « résidences artistiques de territoire », dont bénéficient les acteurs du secteur « Théâtre, danse, arts du cirque et de la rue » au secteur des arts plastiques. Ce secteur doit également répondre aux enjeux de la démocratisation culturelle.

Par ailleurs, la commission note avec satisfaction que la collectivité a bien programmé la réalisation d'un SODAVI (Schéma de développement et d'orientation des arts visuels).

1.7 L'organisation d'événements culturels

Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017
1 225 889 €	1 516 748 €	1 309 063 €

Sur la forme, la commission relève que sous cette rubrique, figurent des manifestations, telles que les fêtes calendaires, par exemple, qui figurent déjà dans « les cultures régionales ».

Au vu de la baisse générale des soutiens aux acteurs culturels, la commission se questionne sur les retombées de certaines manifestations comme le « Festival des Seychelles » et se demande **s'il ne serait pas plus pertinent d'organiser les manifestations avec pour objectif un projet de transmission de notre héritage, partagé par les habitants.**

S'agissant du « Festival liberté métisse », la commission s'interroge sur la pertinence de la maîtrise d'œuvre de cet événement par la collectivité. Elle proposerait une co-construction avec les acteurs culturels qui possèdent le savoir-faire, plutôt qu'avec les entreprises culturelles.

Par ailleurs, la commission ne fait pas le lien entre le devoir de mémoire porté par l'abolition de l'esclavage autour du 20 décembre et « le Festival liberté métisse ».

II – LA FORMATION ET L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

2.1 Le conservatoire régional

La commission note la poursuite du programme de réhabilitation des différents centres pédagogiques ; elle relève cependant, le retard considérable pris sur la réalisation des travaux du centre de Saint-Pierre (réhabilitation du centre Jules Joron et construction du pôle danse/théâtre), selon les dates prévisionnelles indiquées dans les différents documents budgétaires. En effet, selon le bilan d'activités (BA) de 2016, les travaux des deux chantiers avaient débuté au 2^e semestre de 2015 et la livraison était prévue pour décembre 2018 (BA – p. 263) ; au budget primitif 2017, l'achèvement des travaux était programmé pour fin 2017. Or, à la lecture du bilan d'activités de 2017, il ressort que le démarrage des travaux a dû être reporté et que celui du centre n'a débuté qu'en novembre 2017. Le pôle danse/théâtre, quant à lui, serait livré en avril 2018.

Cet état de fait explique probablement le faible taux de consommation des crédits de paiement pour l'année 2017 : 1 502 000 € dépensés au titre du programme de réhabilitation et d'équipement des centres ; alors que la seule réalisation du centre pédagogique de Saint-Pierre coûte 8 200 000 €.

Par ailleurs, s'agissant de l'ouverture du CRR à l'ensemble de la population au titre de l'égalité d'accès à la culture, la commission aurait également apprécié de disposer de plus d'éléments chiffrés sur l'effort fait par la collectivité en ce sens. Il aurait été intéressant d'avoir le nombre d'élèves du conservatoire bénéficiant de cette mesure.

2.2 La formation et la professionnalisation des acteurs culturels

En 2017, le dispositif d'aide à la formation ou au perfectionnement aux métiers artistiques et culturels a bénéficié à 68 Réunionnais. Le nombre d'aides attribuées est quasiment stable, on observe cependant une légère augmentation de la moyenne de subvention :

Réalisations 2016	Réalisations 2017
232 485 €	270 826 €
65 bénéficiaires	68 bénéficiaires

- d'une moyenne de subvention de 3576 € en 2016, elle passe à 3982 € en 2017, soit une augmentation de 11,35 %.

Il est à signaler, cependant, que l'aide régionale, dont le montant maximum est fixé à 5 000 €, ne couvre pas le coût total des frais pédagogiques, puisqu'elle n'atteint que 70 % du montant de ces frais. Cette prise en charge partielle de la formation, au titre du dispositif « formation

professionnelle » par la collectivité, interpelle la commission : le niveau d'aide reste, en effet, faible au regard des ambitions de la collectivité en la matière.

2.3 Le soutien aux établissements d'enseignement artistique

La collectivité, en cohérence avec le schéma régional des enseignements artistiques, poursuit son soutien aux programmes d'actions, de formations ou d'équipements développés par les écoles d'enseignement artistique (écoles de musique, de danse et d'art dramatique). Ce qui permet, entre autres objectifs du schéma, de *compléter le maillage territorial de l'offre d'enseignement artistique et de garantir une égalité d'accès à tous les Réunionnais*.

Réalisations 2016	Réalisations 2017
162 400 €	137 270 €

Une baisse du budget de 15,26 %.

Les montants alloués, là encore, semblent bien faibles, rapportés aux objectifs du schéma. La commission invite la collectivité à y consacrer un budget plus important, si elle veut atteindre son objectif de *garantir une égalité d'accès à l'enseignement artistique pour tous*.

III – LE PATRIMOINE CULTUREL

3.1 Le Plan régional d'aide aux communes et à leurs groupements

La commission souscrit pleinement aux actions de soutien de la Région dans le cadre de la préservation/valorisation/appropriation et de la transmission du patrimoine culturel.

Ainsi, ces deux dernières années, les budgets suivants ont été consacrés à l'accompagnement de projets de restauration, de réhabilitation ou d'étude au titre du plan régional d'aide aux communes :

Réalisations 2016	Réalisations 2017
1 218 018 € (3 projets)	5 385 218 € (4 projets)

3.2 La valorisation et la transmission du patrimoine immatériel – éducation patrimoniale

La commission encourage fortement la collectivité à amplifier son soutien aux initiatives d'acteurs culturels œuvrant en ce sens.

Les chiffres ci-après montrent malheureusement une baisse de subvention de 23,87 %.

Réalisations 2016	Réalisations 2017
439 400 € 44 bénéficiaires	334 497 € 47 bénéficiaires

En ce qui concerne le « village maloya », qui s'inscrit dans le cadre de la commémoration de l'inscription du maloya au patrimoine immatériel de l'Unesco, et les diverses prestations d'acteurs culturels en lien avec le sujet, **la commission incite la collectivité à soutenir un plus grand nombre d'établissements scolaires, du primaire au secondaire, pour sensibiliser les élèves à leur environnement culturel**. L'éducation, dans ce domaine, doit se faire notamment par le biais de l'école.

Les éléments chiffrés suivants, extraits du bilan, donnent un aperçu du niveau de participation des scolaires aux différentes actions :

- *81 établissements scolaires dont 2 lycées ont bénéficié de prestations d'artistes, de conteurs et d'associations en lien avec la thématique du moringue et du maloya,*
- *13 écoles ont pu se rendre sur le « Village maloya » et participer aux différents ateliers grâce à la prise en charge des transports par la Région [...].*

Ces chiffres, rapportés aux 655 établissements scolaires³ de La Réunion qui accueillent une population scolaire globale de 225 710 élèves (écoliers-collégiens- lycéens), soulignent la nécessité de mettre des moyens plus importants pour favoriser le développement de l'éducation patrimoniale, laquelle en est encore à un stade embryonnaire.

IV – LES STRUCTURES MUSÉALES RÉGIONALES

Ici encore, les structures ne peuvent être dissociées de l'Histoire et de l'histoire des arts dans leur dimension régionale. La commission souligne l'importance de mettre en place des activités complémentaires avec les associations, toujours dans un souci de transmission d'un patrimoine et d'une culture partagés.

3 Chiffres extraits du dossier de presse de l'académie de La Réunion pour la rentrée scolaire 2017/2018

AVIS DE LA COMMISSION 2 « ÉGALITÉ DES CHANCES »

Enseignement de la maternelle à l'université, formation continue, formation professionnelle et apprentissage, prévention et lutte contre l'illettrisme, insertion sociale et professionnelle, recherche, innovation, égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité régionale

PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE RÉUNIONNAIS

La commission note avec satisfaction que l'effort financier de la collectivité en faveur du premier pilier se traduit pour l'exercice 2017 par de très bons taux de réalisation tant en engagement qu'en mandatement. Le volume global des autorisations d'engagement et des autorisations de programme réalisées s'élève ainsi à 205,6 M€, soit 97 % des AE/AP votées et à 202,9 M€ de consommation de crédits de paiement, soit 98 % des CP votés.

Cette mobilisation importante de moyens financiers est conforme aux orientations 2017 de poursuivre une politique ambitieuse en direction de la jeunesse réunionnaise. Elle relève en outre que l'enveloppe globale mobilisée au titre du pilier 1, en progression de 3,5 % par rapport à 2016 au niveau des engagements, avantage le secteur de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Comparées à l'exercice précédent, les réalisations ont été les suivantes :

Secteurs d'intervention	Réalizations 2016		Réalizations 2017	
	AE/AP	CP	AE/AP	CP
Formation professionnelle et apprentissage	117 990 135 €	106 390 703 €	131 248 004 €	107 279 717 €
Éducation	80 681 021 €	100 721 765 €	74 356 385 €	95 667 603 €
Total	198 671 156 €	207 112 468 €	205 604 389 €	202 947 320 €

La commission encourage la Région à poursuivre voire à amplifier cet effort financier dans les secteurs prioritaires que sont la formation professionnelle et l'apprentissage d'une part, et l'éducation d'autre part.

En termes d'actions réalisées, elle retient particulièrement :

- ✓ la livraison de la première tranche du lycée de Bois de Nèfles à Saint-Denis,
- ✓ la diversification de l'offre de la formation initiale par voie d'apprentissage,
- ✓ la valorisation de la part des produits locaux dans la restauration collective,
- ✓ la signature d'une convention de partenariat entre la collectivité et l'Université de La Réunion dans le cadre de la mise en œuvre du SEFORRE⁴.

I – LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE

1.1 L'apprentissage, un dispositif global dédié aux jeunes

Conformément à ses orientations budgétaires et dans la continuité de l'exercice précédent, la collectivité a poursuivi son soutien en faveur de l'apprentissage. Au total, elle a mobilisé un budget de 34,76M € en engagement et de 35,67M € en mandatement.

4 Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche de La Réunion

Ce soutien s'est concrétisé notamment par l'ouverture de 22 nouvelles formations dans les CFA qui permet une fois encore d'étoffer l'offre de la formation par apprentissage (180 places supplémentaires). La commission partage et salue cette démarche qui vise à adapter et moderniser l'offre de formation en cohérence avec les besoins des entreprises locales et nationales. Elle encourage la collectivité à s'investir davantage dans ce dispositif afin qu'il prenne une place centrale dans la politique de formation des jeunes et soit considéré par tous comme une voie d'excellence.

Pour atteindre cette ambition, la commission préconise la valorisation de l'alternance auprès des jeunes, des familles, des entreprises, des enseignants et des professionnels de l'orientation, son déploiement dans le supérieur et une incitation forte auprès des employeurs à recruter des apprenants, notamment post-bac. Ces pistes d'actions sont d'autant plus à développer que l'augmentation du nombre d'apprentis en 2017 reste toute relative. La commission sera attentive aux effets produits par la mise en place en 2018 du Pacte des entreprises citoyennes sur le développement de cette voie de formation aujourd'hui plébiscitée.

Elle relève également la poursuite de l'effort régional en direction des centres de formation au titre de leur fonctionnement et de leur équipement mais également pour la mise en œuvre des modules préparatoires en apprentissage.

En ce qui concerne ce dernier dispositif, si l'intervention régionale est soutenue (1 209 315 € en AE engagées), la commission constate que le nombre de bénéficiaires est pratiquement identique à celui 2016 (334 au lieu de 336). Elle aurait souhaité savoir si la collectivité a pu « intensifier l'intégration des MPA en mobilité » comme elle l'envisageait dans ses orientations budgétaires. Le bilan d'activités n'en fait pas état. Pour la commission, ce dispositif doit être encouragé car il permet aux jeunes NEET⁵ de se raccrocher à un projet d'orientation et de formation professionnelles et d'envisager l'accès à un premier niveau de qualification.

La commission retient enfin l'accompagnement financier des employeurs d'apprentis à hauteur de 5 958 451 €. Cet engagement financier étant cependant moindre qu'en 2016 (7 172 784 €) alors que le nombre de primes est bien plus élevé (3 694 au lieu de 2 480), la commission aurait souhaité savoir si cela est dû à la définition du nouveau cadre d'intervention telle qu'elle avait été annoncée dans les orientations.

1.2 La formation professionnelle continue

La commission se questionne sur la nature et le volume des efforts consentis en matière de formation continue dans un certain nombre de grands champs tels que le BTP Grands chantiers et le Tourisme. Les seules données chiffrées renvoyant au paiement de marchés antérieurs, la commission s'étonne que la collectivité n'ait pas engagé une nouvelle enveloppe au titre de 2017 pour la réalisation de programmes de formation dans ces secteurs clés de l'économie réunionnaise.

II – L'ÉDUCATION

2.1 L'accueil et l'accompagnement des lycéens

La commission est satisfaite de la reprise du programme de construction des lycées en suspens depuis plusieurs années. Elle salue la sortie de terre du lycée Bois de Nèfles Saint-Denis dont la première tranche a été livrée en septembre 2017.

5 Neither en employment nor in education or training : ni en emploi, ni en études ni en formation

Elle s'inquiète cependant des retards dans la programmation des futurs lycées du Sud et de l'Ouest. La livraison du lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme, annoncée en 2021 et 2022 dans le bilan d'activités 2016, est désormais repoussée de trois ans. Le concours de maîtrise d'œuvre pour cet établissement ne sera engagé qu'au troisième trimestre 2018 alors qu'il était prévu en 2017. Quant au lycée des métiers de la mer, les démarches pour l'élaboration de la structure pédagogique sont toujours en cours de finalisation et le lancement des études préalables prévues en 2017 n'interviendra qu'en 2018. La commission déplore cette situation car elle pénalise les jeunes Réunionnais dans l'accès à de nouvelles formations diplômantes sur le territoire.

Elle rappelle en outre que le CCEE a toujours défendu le concept de lycée à taille humaine et la construction de nouveaux lycées. À l'inverse des extensions, celle-ci permet d'alléger les établissements actuellement saturés et contribue à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Par ailleurs, la commission relève la poursuite de l'important programme de réhabilitation et de mise au normes des lycées qui a concerné 6 établissements de plus qu'en 2016 et a permis une livraison en fin d'année 2017-début 2018 de 13 lycées. La commission souhaite que la collectivité maintienne ses efforts dans ce domaine, conformément à son engagement politique d'offrir aux lycéens un environnement propice à l'apprentissage et donc à leur réussite. C'est à ce titre et au regard de ses compétences légales vis-à-vis des lycées que la commission souhaite que la Région intervienne le plus rapidement possible pour évacuer les produits dangereux stockés sur le site du lycée Roland Garros – Le Tampon. Leur présence fait en effet courir un grave risque de santé publique.

2.2 La gestion matérielle, technique et financière des EPLE

La commission note une certaine constance dans l'intervention régionale en direction des lycées publics et privés. À la lecture du tableau ci-dessous et des indications chiffrés des bilans d'activités 2016 et 2017, les dotations financières attribuées aux lycées en 2017 restent relativement stables.

Quant au budget alloué pour le fonctionnement des équipes mobiles d'adjoints techniques territoriaux (EMATT), il a augmenté de 3 %.

Actions engagées	Réalisations 2016	Réalisations 2017
Dotations de fonctionnement	44 lycées publics et 5 lycées privés 46 600 élèves AE : 13 459 026 € moyenne / élève bénéficiaire : 289 €	45 lycées et 5 lycées privées 47 140 élèves AE : 13 830 406 € moyenne / élève bénéficiaire : 293 €
Dotations d'équipement	AP : 9 443 439 € moyenne / élève bénéficiaire : 202 €	AP : 8 171 893 € moyenne / élève bénéficiaire : 173 €
Fonctionnement et équipement des EMATT	13 EMATT implantés dans 11 lycées AE/AP : 330 000 €	13 EMATT implantés dans 11 lycées AE/AP : 340 300 €

En matière de restauration scolaire, la commission partage et salue les actions entreprises par la collectivité pour promouvoir et intégrer des produits locaux dans la composition des menus scolaires ainsi que celles réalisées pour améliorer la qualité des repas. Cette démarche est encouragée surtout si elle est appréciée des élèves. La commission préconise à cet effet de mener régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des lycéens afin de pouvoir réajuster les actions. Elle souhaiterait également savoir si ces dernières ont incité davantage d'élèves à recourir au service de restauration.

2.3 Une politique volontariste en faveur de la réussite éducative

L'intervention volontariste de la collectivité est jugée positive et vivement encouragée, notamment à l'égard des projets pédagogiques. Au regard du budget mobilisé (66 733 €) et de la nature des projets accompagnés (premier colloque inter-classes prépa polytechniques, hébergement des lycéens originaires de Mafate, mise en place d'un concours sur la culture réunionnaise), un effort encore plus volontariste est attendu.

En ce qui concerne l'aide à l'acquisition des manuels scolaires, la commission constate que les réalisations ne sont pas à la hauteur des prévisions budgétaires. Les autorisations d'engagement réalisées (1 098 000 €) représentent 73 % des AE votées. Cet écart est sans doute dû à une déperdition des bénéficiaires, de surcroît continue depuis quelques années.

Nombre de bénéficiaires	2015 : 37 928	2016 : 23 182	2017 : 21 209 ou 17 482 (au 31/12/2017)
--------------------------------	----------------------	----------------------	--

Cette diminution pourrait résulter d'une incompréhension par les familles des formalités à accomplir. Aussi, la commission insiste à nouveau sur la mise en place d'une démarche dématérialisée et simplifiée telle que la remise d'une carte nominative rechargeable. Elle regrette également que sa proposition de revalorisation de l'aide attribuée aux familles fixée à 50 € depuis 2004 n'ait pas été retenue.

2.4 Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

La commission apprécie le soutien que la collectivité continue d'apporter à l'enseignement supérieur et à la recherche (ESR). Dans l'esprit de la loi NOTRe⁶, la mise en œuvre du SEFORRE⁷ (approuvé en juin 2017) répond à une attente forte du territoire dont la richesse première est la ressource humaine et tout particulièrement sa jeunesse.

Elle salue également l'initiative attendue d'une convention pluriannuelle de partenariat entre la collectivité et l'Université de La Réunion qui représente 75 % des effectifs étudiants du territoire. Elle fait toutefois remarquer que la coordination entre les exercices stratégiques de la Région (SEFORRE) et de l'établissement universitaire (SOURCE⁸) en matière d'enseignement supérieur et de recherche est essentielle et doit se concrétiser, au-delà de cette convention cadre de partenariat, par des conventions particulières répondant aux attentes partagées dans des champs particuliers comme la réussite en première année, l'excellence d'une recherche ancrée dans son territoire et le renforcement de l'internationalisation des formations et de la recherche pour accroître le rayonnement du territoire.

La commission relève aussi l'importance des budgets consacrés aux infrastructures universitaires. Elle souligne cependant que l'entretien et/ou la réhabilitation de l'existant doit être également accompagnée notamment à l'occasion de la révision du CPER-POE⁹ au regard du vieillissement rapide du bâti universitaire qui s'est considérablement étendu ces dernières années pour atteindre plus de 11 hectares sur les sept sites universitaires du territoire (Moufia, La Victoire, Parc technologique Universitaire, Bellepierre, Terre-Sainte, Le Tampon, Maïdo).

Par ailleurs, la commission attire l'attention de la collectivité sur les enjeux de l'internationalisation croissante et nécessaire de l'ESR. Alors que les moyens alloués au programme Interreg V ont beaucoup augmenté pour la période 2014-2020 (> 35 M€), un

6 Nouvelle organisation territoriale de la République

7 Schéma régional de l'enseignement et des formations supérieures, et de la recherche de La Réunion

8 Schéma opérationnel de l'université de La Réunion adossé au contrat d'établissement

9 Programmes opérationnels européens – Contrat de plan État-Région

accompagnement renforcé en faveur de l'ouverture internationale de la seule université du territoire, par ailleurs seule université française et européenne de l'océan Indien, paraît indispensable dans l'ensemble de ses dimensions formation (initiale et continue) et recherche. À cet égard, un appel à projet orienté « Mobilité dans la zone Sud-ouest de l'océan Indien » sous la forme d'un Erasmus OI, corrélé à un appui au développement des formations internationalisées notamment bilingues dans des secteurs cibles, constituerait une action particulièrement structurante et en accord avec des objectifs affichés notamment dans le SRDEII¹⁰.

Enfin, si les aides individuelles accordées aux étudiants demeurent importantes, la commission constate que le soutien à la vie associative étudiante sur les campus Nord et Sud n'apparaît pas clairement. Celui-ci est pourtant essentiel afin de permettre le renforcement des activités culturelles et sportives sur les campus nord et sud sans lesquelles la « vie sur les campus » ne saurait monter en puissance. Une convention particulière articulant les objectifs du SEFORRE et du SOURCE serait ici aussi particulièrement précieuse pour les 16 000 étudiants que comptera l'université de la Réunion à la rentrée prochaine.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

L'innovation et la recherche en faveur de la compétitivité, du développement économique et de l'emploi

I – Le suivi des structures intermédiaires

La commission salue la poursuite de l'accompagnement des structures intermédiaires d'innovation, et des actions de soutien à la diffusion et au développement de la culture scientifique, technique et industrielle. Elle souligne l'importance cruciale pour ces structures d'une simplification, tant dans l'instruction des demandes de subvention que dans la certification des dépenses de l'année n-1.

Dans ses orientations 2017, la collectivité avait affiché l'idée d'une réflexion autour de la création de « maisons régionales de l'innovation ». La commission souhaite savoir si cette orientation a été concrétisée et reçue positivement par les acteurs.

II – Le soutien des projets innovants et de la structuration des filières

De même, si elle note avec satisfaction le soutien aux projets innovants des entreprises et à la structuration de filières, elle aurait souhaité avoir des précisions sur les projets d'entreprises soutenus à l'aune des secteurs d'activité constituant des priorités de la S3.

Elle s'interroge en outre sur le positionnement de la collectivité par rapport à l'incubateur régional dont le territoire réunionnais est le seul bénéficiaire.

III – La stimulation des projets de recherche

La commission relève la poursuite et l'importance de l'engagement de la collectivité à l'égard des 22 projets retenus dans le cadre des appels à projets Recherche, Développement et Innovation (RDI) lancés en 2015. Pour autant, elle souhaite savoir si le lancement des appels à manifestation d'intérêt RDI a pu se faire comme prévu en 2017 sur les thématiques biodiversité, énergie et santé. À cet égard, elle rappelle qu'une simplification des procédures d'instruction des dossiers est fort attendue des porteurs de projets, des retards trop importants dans l'instruction des projets de recherches pouvant - le cas échéant - rendre impossible leur réalisation, quand bien même ces projets auraient été retenus pour financement.

10 Schéma régional de développement économique, de l'internationalisation et de l'innovation

IV – L’insertion professionnelle des jeunes docteurs

La commission apprécie l’effort financier en faveur des doctorants et des jeunes docteurs à travers les dispositifs d’allocations régionales de recherche et d’allocations post-doctorales. Elle note en effet que cet accompagnement est en légère progression par rapport à 2016 avec 25 étudiants soutenus au lieu de 24 pour les ARR et 6 post-doctorants aidés au lieu de 4. La commission encourage la collectivité à poursuivre sur cette lancée. Elle attire cependant son attention sur les retards de versement des allocations régionales de recherche doctorale, allocations qui sont en outre moins avantageuses que les contrats doctoraux. Cette différence de régime n’est pas sans conséquence sur le fonctionnement des laboratoires de recherche.

V – Autres interventions

La commission prend acte de la poursuite de l’accord cadre entre l’État/Région/Département et le CIRAD et s’en félicite.

Elle salue enfin l’intérêt de la collectivité pour toutes les activités d’observation de l’environnement à l’échelle de l’océan Indien.

PILIER 6 : PLUS D’ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

SECTEUR : ÉGALITÉ DES CHANCES

I – Les mesures d’accompagnement en faveur de la jeunesse : prévenir et réduire le nombre de jeunes en décrochage en formation initiale

La commission constate avec intérêt une grande diversité des actions de la collectivité, laquelle se fait fort d’intervenir aussi bien en faveur de lycéens en situation de difficulté personnelle et d’apprentissage que de jeunes adultes décrocheurs (publics hors système scolaire) ou encore en direction d’élèves d’écoles primaires, ici de manière volontariste.

Elle apprécie le soutien également apporté aux associations pour la réalisation de projets éducatifs et d’accompagnement à la parentalité. Ces interventions en matière de prévention vont dans le sens des préconisations antérieurement formulées par le CCEE d’agir très tôt, dès le plus jeune âge mais également en direction des parents, les premiers éducateurs.

Pour autant, si la commission note une poursuite de financement des classes transplantées en 2017, elle constate avec regret une baisse de 9 % du montant des engagements réalisés par rapport à 2016, impactant le nombre de classes participantes.

	Réalisations 2017	Réalisations 2016
Classes transplantées	AE réalisées 138 677 € (99 % des AE votées) 159 classes	AE réalisées : 152 656 € 265 classes

Compte tenu des atouts indéniables que présente ce dispositif pour les enfants (ouverture sur le monde, gain en autonomie et en épanouissement, première expérience d’une mobilité ...) en particulier ceux issus de milieux défavorisés, une intervention plus volontariste de la part de la collectivité régionale est attendue. Cela est aussi souhaitable pour les structures organisatrices de ces classes dont l’activité se trouve fragilisée en cas de baisse des subventions.

II – La prévention et la lutte contre l'illettrisme

Le CCEE ayant participé à la « conférence partagée » organisée en novembre 2017, il souhaiterait être destinataire des préconisations et propositions qui ont émergé de cette rencontre.

La commission note par ailleurs que le dispositif « Cases à lire » a fait l'objet de mesures de consolidation et s'inscrit comme un outil pérenne. L'enveloppe mobilisée s'élève à 853 738 €. La commission préconise une vraie évaluation tant quantitative que qualitative du dispositif.

AVIS DE LA COMMISSION 3 « COHÉSION SOCIALE »

*Éducation populaire, sports, socio-éducatif, animation,
relations internationales, et coopération régionale*

L'examen par la commission 3 « Cohésion sociale » du bilan d'activités de la collectivité régionale pour l'exercice 2017, appelle les observations ci-après.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

I - SPORT

Une approche comparative avec le bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2016 (cf. tableau ci-dessous) permet d'établir l'analyse suivante :

	<i>Unité : euros</i>	
	Réalisations 2016*	Réalisations 2017**
Engagements	4 019 570	3 700 000
Mandatements	3 693 986	3 000 000

* : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2016

** : bilan d'activités de la Région pour l'exercice 2017

La commission relève pour ce secteur une baisse de l'ordre de 8 % du montant des engagements entre 2016 et 2017 couplée pour cette même période, à une baisse de près de 19 % des mandatements. Ces derniers accusaient déjà une baisse de près de 11 % par rapport aux mandatements de 2015.

Afin de mettre ces réalisations en perspectives avec le budget primitif 2017, il est rappelé les éléments budgétaires suivants :

<i>Unités : euros</i>			
BP 2017 Secteur Sport	Autorisation		Crédits de paiement (CP)
Investissement (AP)	850 000		1 500 000
Fonctionnement (AE)	3 150 000		3 500 000
Capacité d'engagement (AP+AE)	4 000 000	Total crédits de paiement	5 000 000

Sur la base des données ci-dessus, la commission note que les engagements réalisés en 2017 pour ce secteur, soit 3,7M €, restent en cohérence avec la capacité d'engagement de 4M €¹¹ prévue au budget primitif 2017.

Le montant total des mandatements réalisés en 2017 soit 3M €, affiche pour sa part un net décalage (2M €) par rapport aux crédits de paiements (CP) prévus au budget primitif et qui s'établissaient à 5M €¹². Pour rappel, la commission avait déjà relevé ce différentiel lors de l'analyse de l'exercice 2016 où les mandatements réalisés accusaient un différentiel de près de 1,2M € avec les crédits de paiements prévus au budget primitif.

1.1 Soutenir le développement des organismes sportifs régionaux

La commission note que l'enveloppe de fonctionnement allouée pour le secteur « Sport » est en baisse de **plus de 21 %** par rapport à 2016 (2 282 477 € en 2017 contre 2 894 000 € en 2016).

11 AP de 850 000 € + AE de 3 150 000 €

12 CP de 1 500 000 € en investissement + CP de 3 500 000 € en fonctionnement

Cette baisse se traduit notamment dans la part consacrée au secteur des ligues et des comités sportifs qui s'établit à 1,6M€ pour 2017 (contre 1,8M € en 2016 et 2M € en 2015). La commission relève que cette baisse représente **20 %** depuis l'exercice 2015 et réitère ses craintes de voir celle-ci aggraver la situation déjà précaire des ligues et comités qui devront notamment faire face à la fin des emplois aidés ainsi qu'à la préparation des Jeux des Îles de l'océan Indien 2019.

Par ailleurs, au regard de cette tendance à la baisse continue de l'aide de la collectivité régionale, l'intitulé de la rubrique « Responsabiliser le mouvement sportif Réunionnais »¹³ interpelle la commission dans la mesure où, selon elle, le Mouvement sportif a de longue date, su démontrer son sens de la responsabilité en menant à bien ses missions, tout en se pliant à l'effort demandé et en s'adaptant, sans rompre, à la baisse des moyens alloués.

De même, les baisses relevées ci-dessus viennent nuancer le propos énoncé en conclusion de ce secteur « Sport » selon lequel *« les orientations de la politique sportive régionale auront permis de consolider le soutien de la collectivité régionale en faveur du Mouvement sportif réunionnais en termes d'aide au fonctionnement, à l'organisation des manifestations en faveur des ligues et comités et à l'équipement »*.

1.2 Les classes APN

La commission relève que l'enveloppe attribuée en 2017 en direction des lycées pour la mise en place des activités de pleine nature (APN) enregistre une hausse sensible (23,5%) par rapport à l'exercice précédent (81 500 € en 2017 contre 66 000 € en 2016). La commission souligne cet effort au profit d'un dispositif qui pour rappel, a pour objectif de permettre aux lycéens des établissements professionnels et d'enseignement généraux, de pallier à leur déficit d'enseignement en EPS, du fait de leur participation à des stages en milieu professionnel.

1.3 Financement des manifestations des associations sportives

La commission observe que sur ce volet, 128 projets ont été financés durant cet exercice à hauteur de 611 900 € (soit une aide moyenne de 4780 € par projet). Comparé à 2016, ce soutien s'inscrit en baisse (788 900 € pour 143 projets pour une aide moyenne de 5517 €).

Cette baisse pour 2017 est d'autant plus remarquable qu'en 2015, pour un nombre comparable de projets, le soutien de la collectivité était plus important (634 060 € pour 127 projets avec une aide moyenne de 4 992 € par projet).

1.4 Les aides à l'équipement sportif des communes

La collectivité a exprimé sa volonté durant cette mandature, de mobiliser le Plan de relance régional et de redynamiser la commande publique à travers notamment le soutien à l'équipement sportif des communes. La commission constate que cette volonté se concrétise avec un effort financier chiffré à plus de 8,4M € pour 2017 (contre 5,1M € en 2016).

Par ailleurs, la commission encourage la collectivité à maintenir ce dispositif qui constitue pour un grand nombre d'entreprises réunionnaises du BTP un véritable « ballon d'oxygène », au regard notamment de la crise sévissant au sein du secteur du logement social et qui a entraîné une baisse significative des programmes de construction sur l'île.

1.5 Mettre en valeur les équipements sportifs régionaux

La commission observe que les travaux de rénovation du gymnase du CREPS de la Plaine des Cafres qui devaient être réalisés en 2017, selon les indications budgétaires de la Région, n'ont pu être mis en œuvre. Au titre des « réalisations physiques »¹⁴ concernant ces travaux, il apparaît

13 P. 298 du rapport sectoriel

14 Tableau p. 309 du bilan d'activités 2017 de la Région (rapport sectoriel)

que l'on en soit toujours au stade des études. Au regard de l'importance de cette infrastructure pour les pôles espoirs, la commission souhaite que la procédure soit accélérée et que ces travaux puissent être achevés dans les meilleurs délais.

1.6 Institut régional des sports de l'océan Indien (IRSOI)

La commission relève que les engagements pris par la collectivité concernant la mise en place de l'Institut régional des sports de l'océan Indien, s'inscrivent dans le planning annoncé. Ainsi, elle note que « l'étude de définition des orientations et de programmation de l'IRSOI » réalisée en 2017 a permis d'établir un diagnostic du sport de haut-niveau à La Réunion qui a servi lui-même de base à la co-construction avec des partenaires institutionnels et les représentants du mouvement sportif, des orientations de l'Institut ainsi que du programme d'actions pour les cinq prochaines années. Pour la commission, ces orientations devront néanmoins tenir compte des dernières orientations du Ministère des sports dans ce secteur du haut-niveau qui ont entraîné la défection du CNDS¹⁵ et de ses financements actuels et qui menace à terme le haut niveau localement.

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

I- ÉGALITÉ DES CHANCES

1.1 Le soutien aux classes transplantées

La commission note que l'enveloppe de la collectivité consacrée au soutien du dispositif de classes transplantées enregistre une baisse de plus de 9 % par rapport à 2016 (138 677 € en 2017 contre 152 656 € en 2016). Cette baisse se cumule avec celle enregistrée entre 2015 et 2016 (enveloppe de 155 264 € en 2015).

Aussi, compte tenu de la fragilité économique de ce dispositif essentiellement porté par des opérateurs associatifs, la commission attire la vigilance de la Région pour qu'elle s'assure que l'enveloppe accordée permette une exploitation viable de ces séjours par l'ensemble des gestionnaires.

La commission rappelle son attachement à la préservation de ce dispositif vecteur d'apprentissage du vivre ensemble, de la mobilité et des lieux de pratiques culturelles.

1.2 Cohésion sociale

Concernant l'action de la collectivité en matière de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion, la commission relève les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent :

- une baisse de 71 476 € du soutien aux associations porteuses d'actions concourant à une plus grande égalité¹⁶ (enveloppe de 50 000 € en 2017 contre 121 476 € en 2016) ;
- une hausse de 2661 € de l'aide en faveur des actions de sensibilisation pour l'égalité hommes-femmes (enveloppe de 25 000 € en 2017 contre 22 339 € en 2016) ;
- une baisse de 14 139 € de l'aide octroyée pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes¹⁷ (enveloppe de 23 650 € en 2017 contre 37 789 € en 2016) ;
- un quasi doublement de l'aide accordée au titre de la solidarité (34 800 € versés en 2017 contre 17 549 € en 2016).

15 Centre national pour le développement du sport

16 Co-financement de 2 organismes CDAD et ARAJUFA/ 20 antennes de Justice et du Droit réparties dans l'île

17 Co-financement de 15 « téléphone grave danger, » financement de l'enquête « Virage 2017- violences faites aux femmes et rapport de genre », soutien à des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement.

La commission relève également au titre de cet exercice 2017, le versement d'une aide de 5 000 € au profit de la lutte contre les discriminations¹⁸ (aide inexistante en 2016) ainsi que la mise en place d'une convention pour la prévention de la radicalisation à La Réunion.

1.3 Politique régionale en matière de santé

L'analyse des différentes autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) réalisés dans ce domaine fait apparaître par rapport à 2016 des montants en nette augmentation, comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Unité : euro

Secteur		2016	2017	Evol. (%)
Aides associations médicales et médico-sociales ¹⁹	AE	88 250	97 360	10,32
	CP	56 827	103 689,89	82,47
Actions sanitaires et sociales	AE	57 500	80 500	40
	CP	30 251	173 535,56	473,65

Au regard des besoins locaux dans ce secteur de la santé, la commission encourage la collectivité à poursuivre et amplifier son soutien aux différents acteurs et notamment aux associations.

PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

I- Coopération régionale

La commission relève que les actions menées par la collectivité régionale dans ce domaine sont conformes aux orientations déclinées et s'articulent autour des trois axes suivants :

- la poursuite de l'intervention de la collectivité dans le domaine économique ;
- la mise en œuvre du programme InterregV océan Indien 2014-2020
- la participation aux principaux ensembles régionaux de la Zone océan Indien.

1.1 Intervention de la Régie dans le domaine économique

Dans le cadre de la politique d'ouverture internationale menée par la collectivité depuis 2010 et qui a fait de la coopération économique une priorité, cinq pays cibles ont été identifiés : la Chine, l'Inde, Maurice, l'Afrique du Sud et l'Australie.

La commission note que globalement, l'année 2017 a été marquée par une consolidation de la dimension économique des partenariats avec la plupart de ces pays.

Toutefois, autant la commission parvient à mesurer concrètement l'avancée des relations avec la Chine, autant les réalisations semblent plus mitigées concernant celles avec l'Inde.

Pourtant, au regard de la proximité historique et culturelle existant avec ce pays, de surcroît 5ème puissance économique mondiale, la commission estime que les relations avec l'Inde devrait être à minima à l'instar de celles avec la Chine. Cette dynamique régionale pourrait par ailleurs s'inscrire dans le prolongement de la visite en Inde du Président de la République française (mars 2018) qui a déclaré vouloir faire de ce pays le premier partenaire stratégique de la région.

¹⁸ Soutien aux Associations Le Refuge et UNIR / actions de sensibilisation, de prévention et d'accompagnement

¹⁹ Téléthon, Run Odyssea, ADN 974, AVC Réunion, France Alzheimer, Apedys Réunion, SAF OI, Mon endométriose, ma souffrance...

La commission relève également que dans le cadre de ces partenariats, « *le renforcement des actions à finalité essentiellement économique n'a pas été exclusif d'autres initiatives que la collectivité a pu mener dans des secteurs différents* », en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux et leurs initiatives (développement durable, innovation, recherche, santé, éducation, culture, sport...). Pour la commission, cette précision revêt toute son importance dans la mesure où elle reflète une démarche qui rejoint le positionnement du CCEE concernant la coopération régionale et qu'il a exprimé il y a une vingtaine d'années déjà : « *la coopération régionale ne peut se développer qu'à partir du moment où les hommes, au-delà des rivages et des frontières auront appris à se connaître et à travailler ensemble. ... Elle est avant tout une affaire de relations humaines.* »²⁰

La commission considère que cette coopération entre les peuples constitue un volet indissociable de tout processus de coopération économique et que la pérennisation des relations avec ces pays passe avant tout par une approche de la dimension culturelle. Elle encourage donc la collectivité à enrichir ces relations bilatérales sur le plan culturel et au niveau associatif / non gouvernemental. Concernant ce dernier volet, la commission suggère que les antennes de la Région présentes dans ces différents pays puissent contribuer, à travers leur action de terrain, à recenser localement les différentes têtes de réseaux représentatives de l'action associative et non gouvernementale. Cette démarche permettrait la constitution de bases de données à même d'identifier des interlocuteurs fiables et crédibles à l'attention du tissu associatif Réunionnais, en vue d'établir des conventions bilatérales.

Dans cette direction, doit être encouragée et soutenue l'installation de bureaux et d'instituts en partenariat avec des institutions étrangères de la zone océan Indien, à l'exemple de l'institut Confucius abrité par l'université de La Réunion, afin de favoriser le développement d'activités linguistiques et culturelles, voire sportives.

Par ailleurs, le développement d'une coopération entre les peuples passe par le développement renforcé d'une politique de mobilité pour les jeunes au sein de la zone océan Indien en s'appuyant et s'inspirant de grands programmes de mobilité internationale comme ERASMUS²¹, ISEP²² ou BCI²³ avec un volet études et stages à l'étranger.

3.2 INTERREG V océan Indien

La commission relève que le programme INTERREG V océan Indien, cadre privilégié de l'intervention de la collectivité en matière d'ouverture internationale, a connu en 2017 sa première année complète de programmation²⁴. Elle note que les activités menées et qui selon les termes de la collectivité reflètent notamment « *le choix stratégique de la mandature d'une coopération plus autonome et d'un codéveloppement mutuellement avantageux avec les partenaires de la zone* », ont permis la signature de nouvelles conventions cadre INTERREG²⁵.

La commission salue par ailleurs la mise en place et l'opérationnalité à ce jour, de l'ensemble des instances du programme : le comité de pilotage, le comité de suivi INTERREG (CSI) et le comité de concertation FED-FEDER²⁶. Elle souligne également la performance du dispositif en termes de programmation et de certification. Ainsi au 31 décembre 2017, c'est un total de 77 opérations²⁷ qui sont programmées pour un montant d'aide de l'Union Européenne de près de

20 Rapport sur l'état de la coopération régionale – préambule – CCEE / septembre 1998

21 ERASMUS : « European action scheme for the mobility of university students » est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre les universités, les grandes écoles européennes et des établissements d'enseignement à travers le monde entier

22 ISEP : International exchange students program

23 BCI : (avec le Québec) bureau de coopération universitaire (ancien CREPUQ)

24 Programmation débutée en juillet 2016

25 Convention cadre INTERREG Madagascar-Réunion signée le 14/08/2017 et engagement de la République des Seychelles à la démarche le 20/10/2017

26 Définit les orientations stratégiques par rapport à la cohérence des fonds et transmet son rapport au CSI

27 Dont 44 opérations sur le volet transfrontalier et 33 opérations sur le volet transnational

20M €. L'autre élément de satisfaction recensé par la commission est le montant du total des dépenses certifiées à fin 2017, soit 4,516 M € et qui est nettement supérieur au premier seuil du dégageant d'office du 31 décembre 2018 fixé à 1,15 M €.

Considérés comme deux des principaux indicateurs de mise en œuvre du programme, ces bons taux de programmation et de certification reflètent une gestion efficiente des fonds alloués.

La commission souhaite néanmoins, en lien avec sa volonté de voir se développer également une coopération régionale favorisant la dimension linguistique, culturelle et non gouvernementale, une prise en compte des thèmes liés à l'Éducation populaire, le Sport et la Culture dans les axes prioritaires du programme INTERREG V océan Indien par l'émission d'appels à projets dans ces domaines. Ceci pourrait s'effectuer notamment dans le cadre de l'objectif thématique 10²⁸ intitulé « *Investir dans l'éducation, les compétences et la formation* » et au travers des axes prioritaires 9²⁹ et 10³⁰ libellés « *Élever le niveau de compétence collective par le soutien aux actions de formation et d'échanges* ».

3.3 La participation aux principaux ensembles régionaux de la Zone océan Indien

Dans ce domaine, la commission a pris bonne note de la stratégie régionale visant à insérer notre île dans les organisations de coopération de la zone, afin d'accroître la visibilité de La Réunion et valoriser les entreprises réunionnaises pour leur permettre de se positionner au mieux sur de nouveaux marchés. Globalement, elle relève que la Région s'est impliquée dans la défense des intérêts et spécificités de La Réunion au sein des deux organisations régionales les plus actives dans la zone Océan Indien : la Commission de l'océan Indien (COI) et l'Association des États Riverains de l'océan Indien (IORA).

Ainsi, la commission note avec satisfaction que la Collectivité a participé au conseil des ministres extraordinaire de la COI et à la 17^e réunion ministérielle de l'IORA et que lors de ces deux rencontres, le Président du Conseil régional a été invité à conduire la délégation française. La commission convient que ce statut de chef de délégation française devrait contribuer à conforter l'insertion de La Réunion au sein de ces organisations régionales ainsi qu'à la défense de ses intérêts.

Par ailleurs, pour une juste appréciation des différentes démarches accomplies au niveau multilatéral (hors COI), il paraît opportun de rappeler au préalable le constat établi par la collectivité dans ses orientations budgétaires 2017³¹. Celle-ci regrettait en effet que le statut³² octroyé à la France/Réunion au sein de l'IORA et du COMESA³³, en raison de leur appartenance à l'Union Européenne, constitue un frein à une participation active de La Réunion aux actions et projets conduits par ces deux ensembles régionaux.

Aussi, au regard de ce contexte, la commission salue l'initiative du Président du Conseil régional ayant permis de faire adopter lors du conseil des ministres extraordinaire de la COI, le soutien de l'ensemble des États membres à la demande de candidature de la France/Réunion à l'IORA.

De même, dans le prolongement de cette démarche, la commission souligne l'intervention de la Région Réunion lors du 17^e Conseil des ministres de l'IORA, au cours de laquelle elle a renouvelé son soutien à la candidature de la France, au statut rehaussé de « membre de plein exercice », au titre de La Réunion.

28 OT 10 de l'UE 2020

29 Axe IX – Transfrontalier (coopération entre Pays de la COI : Comores, Madagascar, Maurice, Réunion, Seychelles)

30 Axe X – Transnational (coopération avec l'Inde, l'Australie, l'Afrique du Sud, les Terres australes et antarctiques Françaises, le Mozambique, le Sri-Lanka, les Maldives, la Tanzanie et le Kenya)

31 Orientations budgétaires du Conseil Régional pour l'exercice 2017 (rapport sectoriel – p. 228)

32 Respectivement statut de « partenaire du dialogue » pour l'IORA et « observateur » pour le COMESA

33 Common market for eastern and southern Africa : marché commun de l'Afrique orientale et australe

La commission note toutefois que ce bilan ne fait pas état de la situation des démarches engagées en direction du COMESA. Les orientations pour 2017 faisaient pourtant apparaître des perspectives intéressantes en termes de création d'un partenariat privilégié vis-à-vis de cet ensemble régional, avec notamment l'accèsion de Madagascar³⁴ à la présidence du COMESA.

34 accession en octobre 2016 de Madagascar à la présidence du COMESA pour une durée d'un an

AVIS DE LA COMMISSION 4 « DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL »

Environnement, biodiversité terrestre et marine, patrimoine naturel, gestion des déchets, planification territoriale, aménagement du territoire et des grands travaux, déplacements, routes, transports, énergie renouvelable, mobilité, desserte aérienne, continuité territoriale, tourisme, développement durable

PILIER 2 : ENGAGER LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

ROUTES – TRANSPORT – DÉPLACEMENT

Problématiques liées au prélèvement des andains

En premier lieu, la commission s'étonne de l'absence dans ce bilan d'activités, d'éléments d'évaluation environnementale liée aux carrières qui lui aurait permis d'avoir une vision plus précise des contraintes que la collectivité aura à gérer en la matière.

La commission note par ailleurs que la réalisation des digues relatives à la NRL s'est poursuivie en 2017 grâce à l'approvisionnement à partir d'andains et d'épierrage. Aussi, elle a les interrogations suivantes concernant l'utilisation des andains présents dans le foncier agricole :

- les services compétents sont-ils réellement en mesure de veiller au bon respect d'enlèvement des andains dans les terres agricoles afin que celles-ci soient toujours protégées contre l'érosion hydrique ?
- les andains prélevés correspondent-ils toujours au besoin du chantier de la NRL ? Ont-ils les bonnes caractéristiques physico-chimiques pour ce chantier ?

La commission rappelle que ces prélèvements font l'objet d'un protocole établi en 2015 (« Protocole de valorisation foncière des terres agricoles par enlèvement des andains ») et dont la collectivité est signataire. En effet, compte tenu des enjeux associés à ce type d'opération, notamment en termes de maîtrise de l'érosion des sols et des écoulements, ou de pollutions multiples, qu'elles soient brutales (effets de chocs lors des fortes pluies) ou chroniques (dégradation progressive de la qualité des milieux), l'objet de ce protocole précise que ces travaux de prélèvement soient conduits avec méthode et précaution dans le cadre d'une démarche qui intègre l'ensemble des aspects. Un guide de bonnes pratiques accompagne d'ailleurs ce protocole qui concerne les andains³⁵ « historiques », c'est-à-dire avec au moins 10 ans d'existence et dont l'enlèvement doit s'opérer selon des modalités de creusement qui ne doit pas aller au-delà de 50 cm par rapport à la surface du sol.

Aussi, au regard des conséquences désastreuses des différents épisodes pluvieux de ce début d'année (inondations, coulées de boue, glissements de terrain...), la commission exprime son inquiétude face aux effets de plus en plus destructeurs des phénomènes climatiques tels que les cyclones, notamment sur l'érosion des sols à La Réunion. Elle s'interroge sur le respect rigoureux par les entreprises en charge de ces prélèvements, des obligations de remises en état des terrains (notamment sur la réalisation des mesures compensatoires hydrauliques résultant de l'enlèvement des andains) et encourage la collectivité à s'assurer, en sa qualité de signataire, de la bonne mise en œuvre de ce protocole.

De même, la commission insiste sur la nécessité pour le maître d'ouvrage de la Nouvelle route du littoral d'être en mesure de favoriser à terme la restauration écologique des sols qui ont perdu

³⁵ un andain agricole est historiquement un cordon de blocs rocheux issu de l'épierrage des terres agricoles, réalisé dans le cadre de travaux d'aménagement foncier

leurs protections avec ces prélèvements d'andains. Pour cela, elle prône donc l'idée suivante, à savoir qu'un andain enlevé devrait être systématiquement remplacé par du végétal formant à terme un « bocage ». Parmi les végétaux à privilégier, le vétiver serait en bonne place dans la mesure où la vente de sa paille pourrait constituer un revenu supplémentaire pour l'agriculteur et une ressource naturelle pour des constructions végétalisées (toits d'équipements touristiques tels que les écolodges).

Transport – déplacement

Création d'un modèle de déplacement multimodal à l'échelle de La Réunion

La commission se réjouit de l'annonce faite par le Conseil régional de la création d'un modèle de déplacement multimodal à l'échelle du territoire, afin de lui permettre de disposer d'un outil facilitant la planification des déplacements sur l'île ainsi que les investissements associés. La commission estime que l'une des problématiques essentielles auquel est confronté localement ce principe de multi modalité réside dans l'absence de maillages efficaces et fonctionnels entre les différents réseaux de transport. Aussi, considérant les enjeux représentés par une telle approche qui peut véritablement contribuer localement à développer l'usage des transports en commun, la commission aurait apprécié l'apport d'éléments d'informations plus significatifs concernant ce modèle. Elle reste dans l'attente d'une présentation de ce modèle de déplacement multimodal qu'elle appelle de ses vœux.

Politique régionale de mobilité en faveur du transport et des déplacements

La commission salue la politique régionale volontariste mise en œuvre concernant la mobilité durable et les actions en faveur du transport et des déplacements. Elle relève cependant qu'un grand nombre de ces chantiers sont au stade d'étude³⁶ ou de réalisation très partielle. Au regard de la situation d'asphyxie routière qui prévaut sur le réseau local, notamment aux heures de pointe, il apparaît qu'il y ait urgence à intervenir. Or au vu des différentes réalisations routières programmées, il ne semble pas se dégager une solution à moyen court-terme. Pourtant, les temps de parcours pour relier le Sud au chef-lieu atteignent, au fil des années, des records en la matière selon l'incident ou l'accident qui peut survenir sur le réseau, avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir en matière d'environnement (gaz à effet de serre, surconsommation de carburant...). Or le développement d'une économie est tributaire d'un bon réseau de communications, notamment sur le plan routier. L'évolution démographique attendue ainsi que le taux de motorisation moyen³⁷ des ménages réunionnais, laisse augurer une augmentation continue du trafic qui aggravera les difficultés de circulation et pour lesquelles, selon la commission, il convient de trouver des solutions dans des délais raisonnables.

Pour illustrer ce décalage au niveau de la temporalité des divers projets, la commission prend le cas du parking relais du Portail à Saint-Leu destiné à favoriser et encourager le covoiturage. Paradoxalement, alors que c'est un site qui enregistre un nombre significatifs d'usagers pratiquant le covoiturage et qui voit se multiplier les parkings « sauvages », la commission relève que le projet reste toujours au stade d'études alors que bien d'autres aires (dont le niveau d'utilisation est pourtant moindre) ont été livrées ailleurs dans l'île.

L'autre exemple significatif concerne l'amélioration des systèmes d'échanges et notamment ceux de Cambaie / Savanna / Bellemène. En effet, avec un trafic de plus de 82 000 véhicules/jour, ce secteur est quotidiennement saturé aux heures de pointe. Dans les orientations budgétaires 2017, il était indiqué que le Conseil régional a initié en 2013 des études d'amélioration de la RN1 entre le bas du viaduc du Bernica et la Rivière des Galets. Force est de constater qu'à ce jour, les

36 cf. fiche bilan d'activités p. 157 – 158 du rapport sectoriel

37 1,08 voiture par ménage (source : Enquête déplacements grand territoire – SMTR)

embouteillages aux abords de ce point du réseau routier perdurent, voire s'aggravent et qu'aucune amélioration probante n'a été apportée. La commission est consciente de la complexité qu'implique la recherche de solutions dans ce secteur, elle estime néanmoins qu'en qualité de portion de l'axe routier principal (RN 1), il faudrait donner à ce dossier un caractère prioritaire.

LOGEMENT

La commission salue la démarche du Conseil régional relative à la mise en place, pour cet exercice, de crédits d'investissement d'un montant de plus de 20 millions d'euros pour les interventions en faveur du logement. Toutefois, elle constate que seulement 77 % de ces crédits ont été utilisés.

Sans sous estimer les diverses difficultés de mise en œuvre qui doivent inévitablement se poser dans ce secteur, la commission insiste sur la nécessité d'établir au préalable un véritable plan portant sur la création et l'amélioration de logements et notamment de logements sociaux. Ceci d'autant plus si l'on considère la forte demande de la population en la matière, la nécessité de satisfaire ce besoin primaire de se loger correctement et la possibilité de créer des emplois non délocalisables.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

TOURISME

La commission partage l'ambition de la collectivité en matière de tourisme ainsi que les nouvelles orientations affichées dans la feuille de route en matière de marketing « Expérientiel », concept en adéquation avec les attentes des visiteurs et la diversité des produits développés par les professionnels, tous secteurs confondus (hôtellerie, restauration, transport, culture et loisirs...).

Aux résultats enregistrés en 2017 sur le secteur (+10.8% – 507 563 touristes extérieurs + 43 276 croisiéristes), il faut ajouter ceux du marché intérieur, qui permettent d'en mesurer l'importance mais qui ne sont pas présentés dans ce bilan d'activités, les études ayant été livrées en 2018 :

- 370 000 séjours réalisés par mois ;
- 1 820 000 excursions réalisées par mois ;
- Recettes estimées à 701M € par an.

En matière d'emplois touristiques entre 2008 et 2016, la commission note³⁸ :

1. 11 239 emplois salariés soit une progression de 33.4%;
2. 1 507 établissements touristiques soit une progression de 31.5% en 8 ans avec une progression fulgurante des établissements dans le secteur culture et loisirs + 82 %.

La commission se réjouit de ces bons résultats qui viennent conforter le tourisme en tant que secteur prioritaire et récompenser les efforts de la collectivité régionale. Ce bilan d'activité démontre également l'importance de continuer le travail sur l'axe qualitatif, en particulier sur les sites en milieu naturel très prisés par les visiteurs locaux et extérieurs où un travail considérable reste à faire en matière d'équipements (toilettes, parking, signalétiques), de services (entretien, boutique artisanale, accueil et information...) d'environnement (propreté, toilettes sèches, mesures des flux et des capacités de charge).

38 Source : Les emplois salariés dans le secteur touristique – IRT Observatoire régional du tourisme

Sur la partie « produits » l'objectif de diversification de l'offre semble atteint, il s'agira à l'avenir de travailler sur le rééquilibrage de l'offre sur l'ensemble des territoires en particulier l'Est et le Sud bassins créateurs d'emplois identifiés lors de l'enquête sur les emplois salariés³⁹.

La commission prend note de l'actualisation du SDATR qui va définir une stratégie touristique pour les 10 ans à venir et veillera à être force de proposition notamment sur le volet « Tourisme et Culture » thème sur le lequel le CCEE a rendu un rapport en 2017⁴⁰ (disponible sur le site internet du CCEE⁴¹).

Pour une action publique plus efficace

La commission regrette le peu de réalisation d'infrastructures à forte valeur ajoutée enregistrée à ce chapitre au regard des besoins et des attentes de la population.

La réhabilitation du bassin de baignade de Boucan Canot, tant attendu face risque requin, ne permet pas une optimisation en termes d'ouverture au public (fermé pour cause de qualité des eaux à l'étiage ou pour raison de sécurité lors des houles...).

Aussi, afin d'assurer une exploitation optimale de ces aménagements, il faudrait prévoir pour ce bassin comme pour les autres, une vidange gravitaire au point-mort bas, le reflux de la marée basse faisant le reste. A l'état de marée haute, une écluse permettrait de conserver l'eau de mer. Il est à noter que les règles de sécurité imposent la présence d'une grille devant cette évacuation.

De plus, en termes de fonctionnement, il est important de prendre en compte le fait que ces bassins avec ce type de configuration, requièrent deux maîtres nageurs sauveteurs et un agent d'entretien.

Par ailleurs, en cas d'étiage trop faible, il y aurait nécessité de prévoir un système de pompes alimenté par le biais d'énergies propres, aussi bien pour la vidange que le remplissage des bassins.

La diversification des marchés

La commission réitère son souhait d'avoir des indicateurs de retour sur investissement concernant les marchés émergents (Chine, Inde). Elle rappelle que la problématique des visas reste un frein conséquent à la venue de ces clientèles en dehors des tours opérateurs et des produits combinés inter-îles développés par les Îles vanille.

De plus le retour d'expérience d'autres destinations qui ont misées sur ces marchés montre qu'il est important de cibler les clientèles pour obtenir l'adhésion des professionnels du secteur.

Concernant le tourisme d'affaire, la commission relève sa part relativement modeste sur le marché touristique (10,3%). Selon elle, la faible marge de progression enregistrée par ce secteur est à mettre en lien avec l'absence au niveau local d'infrastructures adéquates du type palais des congrès, centres de séminaires avec des hébergements intégrés ou à proximité immédiate. Une réflexion est à conduire dans ce domaine qui représente un tourisme de niche avec des retombées économiques potentielles non négligeables.

L'Île de La Réunion tourisme (IRT)

Déjà évoqué lors de précédents bilans, la commission regrette que le bilan d'activité ne fasse pas apparaître clairement les rôles et missions de l'association en dehors du volet promotion et marketing.

39 Source : Les emplois salariés dans le secteur touristique – IRT Observatoire régional du tourisme

40 Rapport sur la relation tourisme et culture à La Réunion. Octobre 2017

41 <http://www.ccee.re/Rapport-sur-la-relation-tourisme.html>

Aussi, pour la commission, il serait judicieux dans le cadre de ce bilan annuel, de rendre compte des principales actions réalisées au travers des différents services animés par l'IRT que sont :

- l'accompagnement des porteurs de projets dans leur programme d'amélioration et de création de produits de qualité et labellisés ;
- le conseil et l'ingénierie touristique auprès des communes et des intercommunalités ;
- le conventionnement et l'entretien des sites stratégiques de loisirs de nature ;
- l'aide à la commercialisation aux agences réceptives, tours opérateurs et prestataires touristiques ;
- l'observatoire régional du tourisme et ses nombreuses publications (*Étude sur les comportements des touristes extérieurs – Étude sur la stratégie touristique de Mafate – Fréquentation touristique et note de conjoncture...*).

La prise en compte de leurs actions auraient permis de mieux informer les élus sur le réel travail mené par l'IRT notamment sur les études de marchés et comportements des clientèles, du nombre de porteurs de projets qui créent ou améliorent les produits, du développement numérique au profit des acteurs et des clients.

Le soutien aux filières du tourisme

La « nature » est le 1^{er} motif d'attractivité cité par les clientèles touristiques, dans cette optique le soutien à la filière loisirs et sport de nature doit devenir une priorité au côté de la filière « golf » qui doit attendre des équipements spécifiques pour que La Réunion devienne une destination golfique à part entière (parcours 18 trous en nombre suffisant avec hébergement associé).

De plus le développement spectaculaire des offres d'hébergements non hôteliers et leur niveau de qualité parfois critiqué, notamment par les réseaux sociaux, doit inciter la collectivité à mettre en place un véritable plan concerté avec les professionnels.

Le soutien à la promotion des activités des Très petites entreprises

La commission note que le dispositif d'accompagnement des entreprises touristiques dans la promotion de leurs activités sur les marchés touristiques nationaux et internationaux, prévu depuis 2015, n'a été agréé par la collectivité qu'au cours du dernier trimestre 2017. En conséquence cette aide n'a pu connaître, cette année encore, de mise en œuvre effective.

La commission souhaite que ce dispositif qui permettrait d'être un relais de l'action de l'IRT sur les différents marchés en contribuant à renforcer la présence des professionnels sur les salons, soit totalement opérationnel en 2018.

La gestion du risque requin

Les investissements réalisés pour doter les plages de filets de protection n'ont pas résisté aux intempéries mais apportent la preuve d'une nécessaire protection pour relancer l'attractivité de notre littoral en dehors des lagons. En effet le retour du public sur les plages de Boucan canot et Roches noires est désormais conditionné à la présence opérationnelle des filets de protection et démontre l'importance de se doter d'espaces sécurisés. Les enjeux en matière de vie humaine, d'image de La Réunion, de préservation de nos espaces lagunaires et d'économie, doivent encourager la collectivité à ne pas relâcher ses efforts pour garantir la sécurité sur les plages et autour des activités nautiques.

En effet la dernière étude scientifique « *confirme que le taux annuel d'incidence des morsures de requins à La Réunion est parmi les plus élevés au monde (jusqu'à 1 événement pour 24 000 heures de surf) et montre que la probabilité d'attaques a été multipliée par 23 sur la période 2005-2016* »⁴².

42 Source : IRD/Revue « Nature » - février 2018

La participation de la collectivité doit encourager le CRA⁴³ à mesurer l'urgence de la situation et faire accélérer l'opérationnalité des dispositifs en cours d'expérimentation en particulier :

- la recherche sur les dispositifs individuels de protection électro magnétique. Équipement ré-pulsif utilisé par les surfeurs de La Réunion, venant d'Afrique du Sud, Hawaï et Australie.
- le déploiement du dispositif vigies requins renforcé pour la pratique du surf, élargi aux zones de pratique pour toucher un public plus large,
- les filets nouvelle génération en cours de test.

Par ailleurs, la commission insiste également pour qu'un principe de « vigilance générale » soit développé par les pouvoirs publics et en particulier ceux ayant en charge la gestion des zones littorales et les mi-pentes. En effet, l'exemple des derniers dégâts occasionnés par les phénomènes climatiques intenses du type « Fakir » dont les impacts nombreux ont porté à la fois sur :

- l'environnement (biotope lagunaire modifié propice à la présence de requins),
- la santé (accès au lagon impossible en raison de l'insalubrité de l'eau avec présence d'agents pathogènes),
- l'économie touristique (risque à terme de la perte du statut de station balnéaire avec pavillon bleu et l'impossibilité de poursuivre les activités nautiques telles que la plongée...),

doit absolument conduire à une réelle prise en compte de ce principe dans les documents d'urbanisme (constructions les plus éloignées possibles du lagon et de la plage), dans le plan de gestion des déchets, dans la mise aux normes et le bon fonctionnement des stations d'épuration ainsi que dans la procédure d'extraction des matériaux de construction.

Aussi, le Conseil régional qui a en charge l'aménagement du territoire, le développement économique dont celui du tourisme, la préservation de la biodiversité terrestre et marine, se doit de développer avec les autres collectivités des espaces d'échange et de concertation permettant la mise en œuvre des bonnes pratiques dans ces domaines et le respect de ce principe.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

AMÉNAGEMENT

Schéma d'aménagement régional (SAR)

La commission note et salue la démarche volontariste adoptée par la Région pour la déclinaison de ce document de planification. L'accompagnement dispensée par cette dernière au profit des collectivités a permis d'aboutir à ce jour à la mise en compatibilité de 2 SCOT⁴⁴ (TCO et CINOR) et la mise en révision des deux autres (CIREST et Grand Sud). Par ailleurs, 15 PLU⁴⁵ sont en cours de révision.

Concernant le projet de modification du SAR, la commission relève qu'au vu de l'évaluation environnementale du projet de transport par câble Salazie – Bébour/Bélouve et de celle de la carrière sur le site de Sans-Souci, il a été fait le choix de retirer ces deux projets. Il apparaît en effet que ces derniers impactaient fortement l'état initial du SAR.

Enfin, en termes d'évolution du SAR, dont la collectivité constate l'incapacité à répondre au mieux, dans une temporalité adaptée, aux besoins du territoire réunionnais, la commission a pris bonne note de la démarche engagée en vue de réaliser un bilan à mi-parcours à travers la mission confiée au bureau d'étude technique CITADIA. La commission attire néanmoins la vigilance de

43 Centre de ressources et d'appui sur le risque requin

44 Schéma de cohérence territoriale

45 Plan local d'urbanisme

la Région sur les délais impartis (10 ans à partir de la date d'approbation du SAR⁴⁶) pour réaliser l'analyse du schéma du point de vue environnemental et qui doit permettre de délibérer sur son maintien ou sur une mise en révision complète ou partielle. L'absence d'une telle délibération entraînant la caducité du SAR en vigueur.

ENVIRONNEMENT

Préservation de la biodiversité

La commission note l'étendue des actions développées par le Conseil régional en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Elle y souscrit largement même si certaines actions relèveraient plus de politiques d'accompagnement communales que régionales.

Économie circulaire

La commission tient à saluer l'effort fait par la collectivité régionale en matière d'économie circulaire. En effet, le conseil régional, qui a investi ce champ depuis le début de la mandature, a su faire preuve d'audace et d'efficacité pour développer une vraie politique publique dans ce domaine. La commission l'encourage donc à poursuivre cet investissement en développant, davantage de cohérence avec une gestion régionale des déchets. De plus, la commission encourage le Conseil régional à mettre en place, en partenariat avec les EPCI, les acteurs associatifs et les quelques entreprises concernées, des actions de communication et de sensibilisation sur les questions d'économie circulaire à destination de tous les Réunionnais. Il s'agit de diffuser des messages et des explications simples pour susciter l'adhésion de toute la population à ce concept.

Éducation à l'environnement et au développement durable

La commission regrette que les actions de la Région en matière de sensibilisation à l'Environnement se résument :

- 1) qu'à l'adhésion à des associations (UICN, Rivages de France, Réserves Naturelles de France, Association national des élus du Littoral) pour un montant global de 18 390 euros ;
- 2) qu'au financement d'un projet de reconstitution d'une palette végétale de bois de couleurs des bas pour 10 470 euros.

Dans ce domaine, la commission aurait souhaitée que la collectivité soit plus volontaire en mettant en œuvre une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable concertée avec les acteurs associatifs.

C'est donc pour le Conseil régional, des interlocuteurs à privilégier pour développer une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable d'envergure régionale. En effet, sur la base du principe de l'unité de moyen, de lieu et d'action, la collectivité en ayant le monde associatif comme partenaire, peut définir une méthodologie unique et simplifiée d'intervention à l'échelle de La Réunion permettant l'adhésion de tous les acteurs pour sa mise en œuvre.

Par ailleurs, tout en admettant la démarche politique du Conseil régional vis-à-vis du Parc national de La Réunion, la commission s'interroge sur la place de la réflexion sur les aspects réglementaires et le statut de cet établissement public dans cette partie consacrée essentiellement à la protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité. Cette démarche régionale à propos du Parc national de La Réunion aurait du trouver sa place dans un autre

champ et un conseil consultatif comme le CCEE aurait du être destinataire des résultats de l'étude menée sur une éventuelle évolution du Parc national de La Réunion.

ÉNERGIE

Dans le domaine de l'énergie, la commission note :

- l'adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie par décret interministériel du 12 avril 2017 fixant les priorités d'actions à La Réunion pour les périodes 2016/2018 et 2019/2023 et qui, conformément aux dispositions de la loi de Transition énergétique est en cours de révision pour tendre vers une autonomie énergétique en 2030 dans les départements d'outre-mer;
- la poursuite des actions en matière d'énergies renouvelables, de maîtrise de la demande en énergie et de lutte contre la précarité énergétique ;
- la politique régionale dynamique menée pour soutenir le secteur prioritaire de l'énergie.

Aussi, au vu du bilan d'activités 2017, la commission encourage le Conseil régional à agir davantage dans ce domaine. De plus, il convient pour le Conseil régional de disposer dans les meilleurs délais de l'ensemble des données précises relatives à la production carbonée d'énergies à La Réunion, notamment au niveau des transports terrestres, afin d'ajuster, au mieux et au plus vite, la politique qu'il entend développer en la matière pour les années à venir.

AVIS DE LA COMMISSION 5 « MÉDIA ET COMMUNICATION »

*Audiovisuel, technologie de l'information et de la communication, numérique
et réseaux, documentation, communication et événementiel du CCEE*

PRÉAMBULE

Considérant la dynamique sociétale liée au numérique et à la communication, les enjeux qui en découlent en termes de structuration de la société et la nécessaire analyse qui doit l'accompagner, d'une part, le choix volontariste de la collectivité régionale d'en faire un axe essentiel de développement de la société réunionnaise, d'autre part, le CCEE a, lors de l'installation de cette nouvelle mandature, décidé la mise en place d'une nouvelle commission « Media, audiovisuel & communication » qui se consacrera plus spécifiquement à ces aspects.

Le présent avis reprend comme trame d'analyse le découpage en « piliers » du bilan d'activités 2017 de la collectivité régionale.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DE GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

I. LA COUVERTURE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE HAUT ET TRÈS HAUT DÉBIT

1.1 Évolution du réseau Gazelle

Le budget primitif de 2017 de la collectivité régionale indique que « *l'opération d'extension du réseau Gazelle a été confiée à la SPL Maraina. L'appel d'offre travaux a été lancé en 2016 et sera attribué début 2017. L'essentiel du réseau sera réalisé sur l'année* ».

A l'analyse du bilan d'activité, la commission s'interroge sur le retard survenu dans le déploiement du réseau Gazelle dont le taux de réalisation est de 25 %, alors même que la présentation du BP 2017 (cf. supra) affirmait que « *l'essentiel du réseau sera réalisé sur l'année* ».

1.2 Effectivité des accès haut débit dans les zones blanches

La commission apprécie que la Région Réunion ait modifié son projet de résorption des zones blanches pour passer des technologies WIMAX⁴⁷ et Satellite à la 4G LTE⁴⁸ prometteuse d'une meilleure qualité de service.

1.3 Déploiement du très haut débit (THD) à La Réunion

- ***Mise en œuvre du THD public***

La commission fait le constat, positif, du fait que l'établissement du SDTAN⁴⁹ de la Région Réunion a entraîné le déploiement du THD⁵⁰ à La Réunion par trois opérateurs privés tout en regrettant cependant que ces derniers ne couvrent la totalité du territoire, nécessitant l'intervention de la puissance publique via la création de la régie « Réunion THD ».

47 WIMAX : Worldwide Interoperability for Microwave Access (standard de communication sans fil)

48 4G LTE : 4ème génération Long Term Evolution (propose une multiplication des débits)

49 SDTAN : Schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique

50 TDH : Très Haut débit

L'entrée en opérationnalité de cette régie vient donc compléter l'offre de réponses et conforte la trajectoire définie en 2011 par le Conseil Régional de voir La Réunion devenir la première région française entièrement couverte par le très haut débit. La commission souhaite que les prix pratiqués par cette régie suscitent l'appétence des opérateurs pour les voir louer ces fibres et desservir les clients éloignés.

1.4 Développement des services et usages

- *Études TIC et soutien des projets d'e-administration et d'Open Data des administrations*

La commission note avec intérêt l'engagement de la Région Réunion dans la lutte contre la fracture numérique et l'encouragement à accompagner le réseau associatif de la médiation numérique, porte d'entrée du citoyen lambda dans cette nouvelle révolution industrielle.

Sur les sujets de l'e-administration et de l'Open Data, la commission trouve regrettable qu'aucun projet n'ait vu le jour entre 2016 et 2017. A l'heure où les collectivités (EPCI, communes, etc.) ont des difficultés en termes de ressources alors qu'elles doivent faire face à un surcroît d'activité relatif à l'accroissement de leurs populations, l'e-administration est une piste à ne pas négliger.

Inciter les collectivités à mobiliser cette ligne aurait beaucoup de sens. La notion d'Open Data mériterait aussi d'être démocratisée par une communication adaptée en direction des professionnels du numérique qui bénéficieraient de données publiques pour créer des applications à forte valeur ajoutée dans des secteurs prioritaires comme le tourisme par exemple.

La commission apprécie que la Région Réunion souhaite être exemplaire dans ses services et usages numériques internes et ne peut que l'encourager à déployer le *Plan d'actions numériques (PAN)*.

- *Bilan du programme 2017 « développement des infrastructures numériques »*

La commission regrette le retard pris par la collectivité régionale sur le projet de développement des infrastructures numériques.

En effet, que ce soit en termes d'investissement ou de fonctionnement, tant en autorisations de programme ou d'engagement qu'en crédits de paiement, la commission constate un taux de réalisation extrêmement bas, n'excédant pas, pour le meilleur ratio, un tiers des crédits (page 123) et s'interroge sur les causes de ce constat.

PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

1.1 L'audiovisuel

La commission fait le constat, dont elle ne peut que se féliciter, de la poursuite de la politique volontariste de la région Réunion **en matière de cinéma**. Celle-ci se traduit, sur le plan de l'économie du cinéma, par le maintien du niveau des aides engagées (plus de 3 millions d'euros) et le nombre de projets accompagnés (43)

Elle portera une attention particulière à l'effet levier que devrait générer la mise en place de la nouvelle convention pluriannuelle (2017 – 2019) entre la Région, le Centre National du Cinéma et l'État qui, outre les dispositifs déjà connus, s'enrichit de déclinaisons régionales de dispositifs nationaux (La bourse de résidence, « Talents en court ») susceptibles d'enrichir la production audiovisuelle locale au sens large et y favoriser la naissance de nouveaux acteurs économiques.

De plus, et en accord avec l'objectif premier du SRDEII « La Réunion des Talents », ces mesures seront un tremplin déterminant à l'émergence des nouveaux « Talents » qui permettront de porter haut les imaginaires réunionnais à travers des films d'une qualité toujours plus grande, grâce aux moyens alloués à leurs auteurs. Nous en voulons pour preuve le chemin exemplaire du court-métrage « *Tangente* », écrit, réalisé et produit à La Réunion, qui a fait parler de lui jusqu'en sélection officielle à l'Académie des César, cette année.

Par ailleurs, la Commission se réjouit de la mise en place de dispositifs nouveaux dans le champ de la diffusion culturelle, de l'éducation artistique et du développement des publics (soutien aux télévisions locales ; accompagnement des médiateurs de cinéma et des ciné-clubs) et s'attachera à la sensibilisation des acteurs associatifs du champ de l'audiovisuel à la nécessaire dimension de l'éducation à l'image, dimension fondamentale d'éducation populaire dans un univers pluri-écrans.

La politique volontariste portée par la Région à travers la **promotion de La Réunion via le volet « Terre d'images, Terre de tournages » (Eductour, etc.)** ainsi que la qualité de son Bureau d'Accueil des tournages, pris en charge par l'Agence Film Réunion (AFR), semblent porter leurs fruits avec des projets d'envergure accueillis cette année, alimentant une nouvelle fois le bilan économique régional.

La commission souligne également le travail de l'AFR auprès des professionnels, permettant la nécessaire structuration de la filière audiovisuelle. Elle encourage les initiatives en direction de cette filière locale regroupant producteurs, diffuseurs, auteurs, réalisateurs, acteurs, avec des besoins réels notamment en termes de formations.

Concernant les partenariats avec Antenne Réunion ou Télé Kréol et dans l'optique des éventuels futurs accompagnements de chaînes télévisées (cf. soutien aux chaînes locales p. 193), la commission attire l'attention sur le **respect de la réglementation quant aux déclarations des droits d'auteurs** (SACEM, SACD, SCAM⁵¹) auxquels ces chaînes sont assujetties et l'effectivité du paiement des taxes en découlant, permettant ainsi la participation des acteurs de diffusion locaux au dynamisme de production et de création, tout comme le fera l'application de la TSA⁵² dans les salles de cinéma de notre territoire.

1.2 Le numérique

Dans la volonté qui est la sienne de permettre l'accès au numérique du plus grand nombre de réunionnais, la Région Réunion porte le **dispositif « chèque numérique »** s'adressant aux TPE. La commission regrette, même si 57 entreprises ont répondu à l'appel à projets, que celui-ci n'ait pas connu une plus grande publicité, car le problème de la fracture numérique au sein des entreprises réunionnaises, et notamment des plus petites, est un frein qui pèse sur leur efficacité, voire une menace pour leur pérennité. La commission ne peut qu'encourager le conseil régional à renouveler ce type d'appels à projet en lui donnant une bien plus large publicité.

La Commission préconise par ailleurs une réflexion autour de la mise en place d'une mesure de même nature en direction des particuliers et associations.

La commission fait le vœu d'une plus grande articulation entre les dynamiques mises en œuvre par le conseil régional et les intercommunalités en matière de **développement des services et**

51 SACEM : Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique
SCAD : Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SCAM : Société civile des auteurs multimédia

52 TSA : Taxe supplémentaire additionnelle

des usages du numérique, dans la droite ligne du partenariat notamment défini par le SRDEII⁵³, afin d'aboutir à une couverture efficiente des territoires.

Par ailleurs, elle souhaite (à côté de l'aide accordée au secteur économique) un soutien plus important aux dynamiques de meilleure connaissance et d'appropriation réelle mises en œuvre par le secteur associatif, plus particulièrement dans ce secteur du numérique où une nécessité de vulgarisation et de sensibilisation aux dérives potentielles s'avère fondamentale.

1.3 Le tourisme numérique

Si les outils adaptés sont disponibles, le CCEE craint que leur diffusion auprès des usagers touristes soit confidentielle. Comme tout projet, la réussite d'un projet numérique passe par une communication incitant à utiliser ces produits de e-tourisme.

Par ailleurs et malgré l'effort déployé (cf. supra, avis sur le haut débit), il existe encore des zones blanches qui pénalisent l'activité de nombreux prestataires touristiques notamment au niveau de leur relation clients. Des efforts doivent donc être poursuivis, dans un délai rapide, pour une meilleure satisfaction de leur clientèle.

1.4 La Plateforme d'imagerie aéroportée numérique des territoires (PIMANT)

Le CCEE apprécie l'engagement de la Région Réunion dans un projet tel que le projet PIMANT qui devrait conduire à une connaissance et à un stockage de l'information géographique de grande qualité. Le montage de l'opération étant effectué il serait souhaitable de produire des résultats appréciables dès 2018.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

1.1 Audiovisuel

Si la commission se réjouit de la très grande attention et de la très forte implication du Conseil Régional quant à la dimension économique du secteur de l'audiovisuel et du cinéma, elle ne peut que s'étonner du très faible volume de financement, moins de 100 K€ (page 217) concédé au secteur associatif.

L'économie de l'audiovisuel procède d'un écosystème qui se nourrit du travail effectué sur le terrain (établissements scolaires, collèges, lycées, ateliers d'éducation à l'images, Festivals ou encore le dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma ») par le secteur associatif, passeur d'images, éveilléur de vocations et découvreur de talents.

Mais sans public, pas d'économie du cinéma. Or, ce travail de recherche des publics est porté par le secteur associatif qui prépare le terrain sur lequel vont ensuite s'appuyer les différentes initiatives qui vont aboutir à une économie de l'audiovisuel. Il est donc fondamental de réinjecter « dans la boucle » les associations, parents pauvres du financement régional, afin qu'elles continuent à irriguer notre société locale. La volonté du Conseil régional de répondre aux enjeux de démocratisation culturelle qui englobe la pratique amateur – mais aussi de favoriser l'accès à la culture et aux pratiques des publics – doit donc englober dans son champ d'application le secteur culturel de l'audiovisuel et du cinéma.

Concernant les projets d'équipement soutenus, la possibilité de bénéficier d'une enveloppe plus conséquente permettrait d'inclure le matériel informatique, non éligible actuellement à ce fonds. Or à l'heure de la Réunion du Numérique, c'est tout une part de la pratique innovante de l'Au-

53 SRDEII : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

diovisuel qui n'est – par cette exclusion – pas pris en compte ici (post production, effets spéciaux, jeux vidéo, applications, etc.).

PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES

1.1 Accompagner le développement du numérique – Soutien des projets numériques associatifs

La commission souligne un faible montant en investissement, de l'ordre de 8 800 €, en soutien aux associations TIC. Là aussi, existe un danger de voir, d'un côté les professionnels de la profession (au sens financier et statutaire de l'expression) bénéficiant de l'accompagnement de la collectivité régionale et de l'autre côté, la grande majorité des usagers du numérique, acteurs associatifs, notamment du champ de l'éducation populaire souffrant d'un réel manque de moyens. La faible connaissance de la mesure est la seule explication possible du nombre extrêmement limité de structures y ayant eu recours. Par ailleurs, le caractère relativement limité de l'accompagnement financier empêche tout développement de projets d'envergure dont ces associations pourraient éventuellement être porteuses.

En ce qui concerne *WiRUN*, le service de *Hotspots Wifi* mis en œuvre par le Conseil régional, qui permet de fournir à tous les usagers un accès libre et gratuit à Internet, la commission préconise d'effectuer un recueil d'indices de satisfaction auprès des usagers de chacun des 4 types de hot-spots afin d'avoir un retour de terrain de la qualité de la prestation proposée. Il souligne aussi la nécessité de veiller au maintien de la qualité du débit.

1.2 Raccorder l'île au reste du monde et assurer la continuité territoriale numérique

La commission souhaiterait savoir si le Conseil régional est informée des demandes d'aides – et des montants alloués qui en découlent – de la part des opérateurs privés pour des achats de capacités sur les câbles sous-marins dans le cadre du plan « continuité territoriale numérique pour les Outre-mer » prévoyant des subventions aux fins de « *neutraliser les surcoûts liés au transport des données Internet entre les outre-mer et les points de connexion internationaux afin d'améliorer la qualité de service des utilisateurs Internet d'Outre-mer* ». Cette information permettrait d'en vérifier la répercussion sur les tarifs pratiqués en direction des usagers.

1.3 La 4G à La Réunion et la fin du roaming en Europe

Si la 4G est effectivement globalement déployée sur l'ensemble du territoire de La Réunion, l'effectivité de la possibilité de son usage demeure beaucoup plus aléatoire. De trop nombreuses zones offrent une qualité dégradée d'usage, voire une majorité de temps d'usage en 3G. Si cette situation ne relève pas directement du Conseil régional, elle a, en revanche, la latitude d'interpeller les opérateurs quant à un souhait d'améliorations du service.

1.4 La continuité territoriale

Cet item n'est pas directement du champ de la commission, mais génère un commentaire de sa part, pour donner suite aux difficultés vécues, en décembre 2017, du fait de l'hébergement de la plateforme de continuité territoriale en France continentale et de la forte perturbation du service qui en a découlé, à la suite d'une rupture du câble SAFE. La commission espère qu'une solution technique pérenne soit mise en place pour éviter le renouvellement d'un tel incident qui a généré des conséquences importantes sur la gestion de la mesure et le service fourni aux administrés.